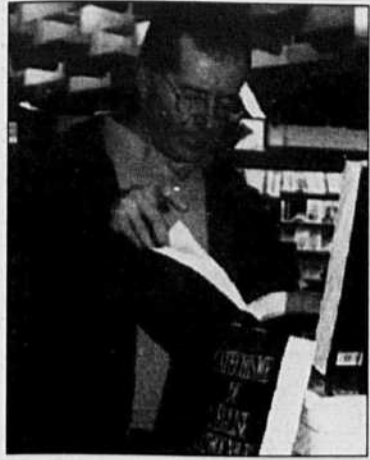


SOCIÉTÉ



LE NOUVEAU CATÉCHISME

En préparation depuis plusieurs années, le nouveau catéchisme de l'Église catholique a provoqué beaucoup de discussions. Cet imposant ouvrage poursuit pourtant une longue tradition de l'Église: celle de reformuler le message chrétien.

Page B-1

Les fournisseurs de Steinberg veulent la tête de Gaucher

Robert Dutrisac

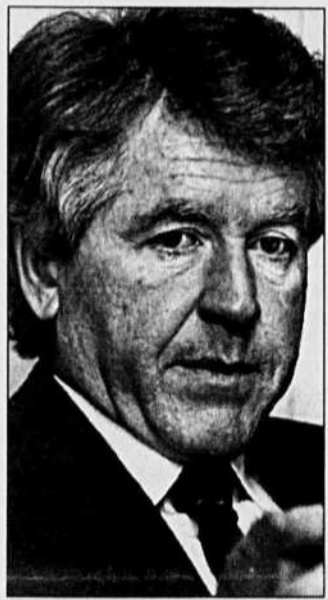
LA PROPOSITION faite aux créanciers de Steinberg par Socanav et son président Michel Gaucher pour sauver les meubles — ses meubles — de la déroute a du plomb dans l'aile à une semaine du vote des créanciers.

Hier, le Comité d'action des fournisseurs de Steinberg (CAFS), qui réunit 140 fournisseurs québécois détenant ensemble 15 millions \$ de créances de plus de 5000 \$ chacune, a tenu une réunion où ils ont réclamé 50% du capital-actions de Steinberg en guise de réparation, ni plus ni moins que la tête de M. Gaucher en qui ils n'ont manifestement plus confiance.

«Dans cette histoire, ce qui fait mal, c'est que ce n'est pas seulement une question d'argent mais c'est une question d'éthique», a fait valoir Jean Bernier, président du comité.

Pour fouetter les troupes dont on se demande si elles avaient vraiment besoin de cela pour alimenter une rancœur déjà à fleur de peau, le comité avait invité le professeur de sciences comptables de l'UQAM, Léo-Paul Lauzon qui a mené, à la faveur d'une de ses études socio-économiques, une charge chiffrée et virulente contre Michel Gaucher, «ce tétard qui a avalé le boeuf», contre aussi la Caisse de dépôt et placement du Québec et la Société de développement industriel (SDI), «qui ont octroyé à cet aventurier un déluge de fonds publics».

Devant un auditoire aigri qui buvait ses paroles, M. Lauzon a fait une démonstration comptable des coûts collectifs qu'a entraînés la débâcle de Steinberg menée par M. Gaucher, un grand total de 436 millions \$ dont 219 millions \$ essuyés par la Caisse et sa filiale immobilière Ivanhoe et 72 millions \$ par la SDI.



S'il n'obtient un meilleur traitement pour ses membres, le comité des fournisseurs de Steinberg entend prendre des avenues plus dures, dont des poursuites judiciaires

«Ce que je ne comprend pas, c'est que l'allié direct de M. Gaucher, c'est le gouvernement du Québec», a déploré M. Bernier. En raison de la déconfiture de Steinberg, plusieurs fournisseurs québécois, essentiellement des PME auxquelles Steinberg doit 100 000 \$, 200 000 \$ ou 400 000 \$ dans certains cas, subissent de sérieuses difficultés financières. «Bertin Nadeau, la Caisse de dépôt et la SDI nous disaient de ne pas nous en faire», a-t-il rappelé, soulignant qu'aujourd'hui, «les autorités gouvernementales nous accueillent avec la sympathie des salons funéraires».

S'il n'obtient pas un meilleur traitement pour ses membres, le comité entend prendre «des avenues plus dures» dont des poursuites judiciaires, a précisé M. Bernier. Dans cette bataille, a-t-il soutenu, le CAFS a reçu l'appui informel des multinationales dont les créances, beaucoup plus importantes, atteignent les 130 millions \$. «Pour eux aussi, c'est une question d'éthique», a-t-il ajouté.

Convaincu que les pouvoirs publics sont «bel et bien partie prenante à ce gâchis», M. Lauzon a réclamé une enquête publique sur la gestion de Steinberg sous la gouverne de M. Gaucher et a suggéré qu'on remette à la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUA), une société d'État, les actifs restants de Steinberg, soit les chaînes Valdi et Smitty's.

Présentée le 24 novembre dernier, la proposition de Socanav aux créanciers de Steinberg assure au syndicat bancaire de la chaîne d'alimentation de recouvrer le plein montant leur mise ainsi qu'à 1178 petits créanciers à qui Steinberg doit moins de 1000 \$.

Quant aux fournisseurs impor-

Voit page A-4: Steinberg

Cri d'alarme de la Défense nationale

Des compressions budgétaires de 8 milliards entre 1989 et 1996 obligeront l'armée à revoir sa politique de défense et ses engagements internationaux

Jocelyn Coulon

LE MINISTÈRE de la Défense nationale lance un cri d'alarme au gouvernement fédéral: les compressions budgétaires imposées au ministère depuis 1989 vont sérieusement réduire les capacités opérationnelles des Forces armées et forcer le Canada à revoir sa politique de défense et ses engagements internationaux, dont les missions

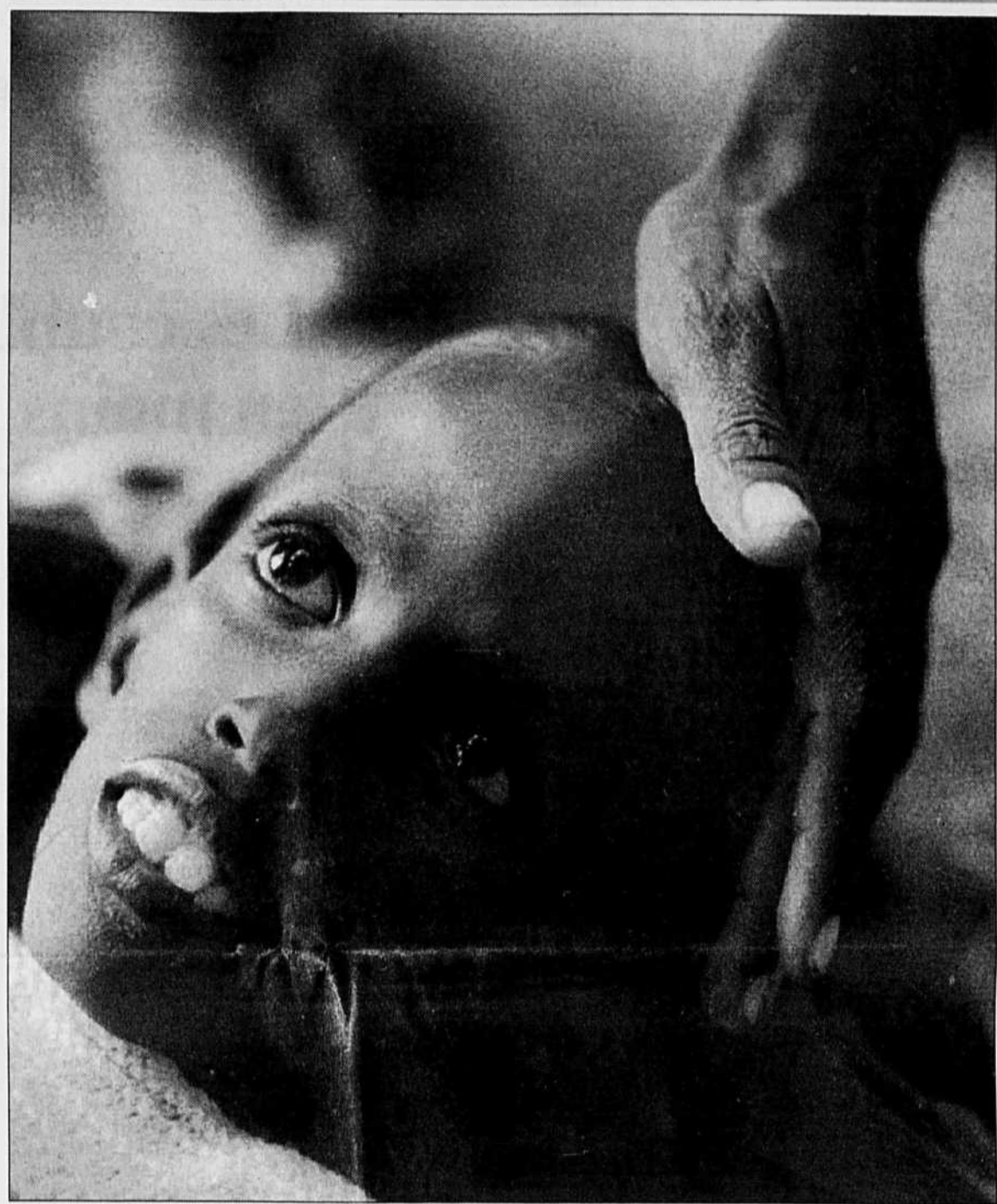
de maintien de la paix.

Selon un document obtenu par LE DEVOIR, au moment où le gouvernement dépêche de nouvelles troupes en Bosnie et en Somalie tout en maintenant les missions traditionnelles de la Défense nationale, les gestionnaires militaires écrivent qu'entre 1989 et 1996 la contribution du ministère à l'effort de réduction du déficit fédéral totalisera 8 milliards \$ et qu'il n'est plus possible de réduire davantage.

«La nécessité de comprimer les activités d'entraînement et de ralentir l'acquisition de matériel, de fournitures et de pièces de rechange réduira la capacité opérationnelle des Forces canadiennes comme leur capacité de s'acquitter de leurs rôles», écrivent-ils.

De plus, ils soulignent qu'il «sera plus difficile de prêter assistance à d'autres ministères du gouvernement», en faisant référence aux

Voit page A-4: Défense



Un Somalien reconforte son jeune fils de 11 ans.

PHOTO AP

Premier accrochage en Somalie

Des légionnaires français abattent deux Somaliens et en blessent six autres

MOGADISCIO (Reuter et AFP) Des légionnaires français ont abattu hier deux Somaliens et en ont blessés six autres après avoir essuyé des coups de feu à un barrage routier dans le centre de Mogadiscio, où ils n'avaient guère rencontré de résistance depuis leur arrivée la veille.

Il s'agit de l'incident le plus grave depuis le débarquement, mercredi, des premiers éléments, français et américains, de la force envoyée par l'ONU en Somalie pour protéger les convois humanitaires contre

les miliciens et les pillards.

La fusillade s'est produite vers 18h45 non loin d'un hôtel logeant des journalistes. Selon le commandant français Gérard Massot, «ils (les Somaliens) ont ouvert le feu sur les légionnaires (d'une distance de 50 mètres) et ceux-ci ont répliqué (...) Leur véhicule a continué sa route et s'est écrasé contre un mur».

Sur place, un camion rouge rempli de meubles

Voit page A-4: Somalie

RELANCE ÉCONOMIQUE Québec investira moins que l'an dernier, selon le PQ

Michel Venne

de notre bureau de Québec

MÊME en accélérant les investissements publics, comme il en a annoncé l'intention mercredi, le gouvernement du Québec investira moins cette année que l'année passée, soutient le Parti québécois.

En outre, les 100 millions promis pour les routes étaient déjà prévus au budget de mai dernier et le prolongement de l'autoroute 50, entre Lachute et Mirabel, avait fait l'objet d'une annonce déjà en mars... 1991.

S'appuyant sur ces faits, hier à l'Assemblée nationale, le chef du Parti québécois Jacques Parizeau a qualifié les promesses de relance économique du gouvernement libéral de «bouffonnerie» et «d'opération de camouflage» destinée à «tromper les gens».

Le premier ministre Robert Bourassa a répliqué en soutenant que son adversaire n'avait rien de mieux à offrir. Il a en outre, comme il le fait souvent, commencé par contourner le sujet en offrant à M. Parizeau ses «meilleurs vœux pour son mariage samedi prochain».

M. Bourassa a toutefois été pris à son propre jeu. Il a en effet d'abord accusé le PQ de «copier le gouvernement», ce qui l'incite à qualifier ce parti «de girouette, de caméléon et d'opportuniste». Pour ensuite lui reprocher de n'avoir rien qui vaille à offrir à la population.

Le chef de l'opposition n'a pas manqué de souligner cette incongruité: comment le premier ministre peut-il prétendre que le PQ n'a rien à offrir et en même temps l'accuser de copier le gouvernement?

Mercredi, le gouvernement a annoncé l'accélération pour 395 millions d'investissements publics, dont 295 millions dans les réseaux de la santé et de l'éducation et 100 millions pour le prolongement des autoroutes 30 et 50.

Hier en Chambre, le député pé-

Voit page A-4: Relance



«C'est un texte public et les fautes étaient déjà dedans», dit le directeur.

L'école-spectacle?

Des étudiants du secondaire sont invités à corriger la note de suicide de Marc Lépine dans leur cours de français

Isabelle Paré

SINISTRE maladresse ou troublante inconscience? Des élèves de quatrième secondaire ont eu pour devoir cette semaine de corriger les fautes de français dans la note de suicide du tireur fou Marc Lépine, retrouvée sur son corps après l'assassinat de 14 jeunes femmes à l'École Polytechnique il y a trois ans.

Ce travail, décrit par la direction comme un banal exercice de français, a été imposé à environ 130 élèves de 15 à 16 ans du Petit Séminaire de Québec, dans le

cadre de leur cours de français.

Contacté hier pour expliquer cet étrange devoir, le directeur du Petit Séminaire de Québec, M. Louis Bouchard, a répondu que le travail n'avait d'autre but que d'inviter les jeunes à détecter les coquilles faites par le tueur dans sa célèbre lettre.

«C'est un texte public et les fautes étaient déjà dedans».

Interrogé pour savoir quel objectif pédagogique pouvait justifier l'utilisation du texte d'un psychopathe anti-féministe en classe, M. Bernard a expliqué qu'il

Voit page A-4: École

LOI 101 La révision portera sur cinq sujets

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LA RÉFLEXION collective lancée aujourd'hui par le ministre Claude Ryan sur d'éventuelles modifications à la loi 101 va porter sur cinq sujets, a-t-on appris de

Voit page A-4: Révision

ESPRESSO
CAPPUCCINO
ACAPULCO

GAGNEZ 1 VOYAGE
POUR 2 À ACAPULCO

LE PLUS GRAND CHOIX DE MACHINES À CAFÉ

ESPRESSO • CAPPUCCINO À MONTRÉAL

CENTRE DE SERVICE GAGGIA

AVANTI
MINI BAR
RÉG.: 289.00 \$

249⁰⁰⁰ \$
+ TAXE

NOUVEAUX
MODÈLES

AVANTI
AUTOVAPORE
RÉG.: 450.00 \$

395⁰⁰⁰ \$
+ TAXE

7144 BOUL. ST-LAURENT • 270-9770 (PRÈS DE JEAN-TALON)

ESPRESSO
MALI
CAFÉ



Maintenant, vos petits paquets vont plus loin.

Découvrez RPS, un nouveau service de messagerie terrestre pour le monde des affaires. Moins de paperasserie. Facturation par items. Un suivi constant, et une preuve immédiate de la livraison de vos paquets. Tout ça, gratuitement. Sans compter nos prix fixés sur le volume et notre service spécial pour les destinations les plus courues. Contactez le 1 800 762-3725, vos petits paquets seront fous de joie.



Une compagnie des Services Roadway

Saint-Jean-de-Matha

L'irruption de la SQ perturbe une décision clé du conseil municipal

Louis-Gilles Francoeur

LA SÛRETÉ du Québec a mis fin à une assemblée du conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha au moment où ce dernier s'appretait à demander à la Cour supérieure d'annuler la plupart des certificats de conformité accordés depuis 1990 à la compagnie Bérou Construction par le secrétaire municipal, que le conseil s'appretait à congédier sur-le-champ.

L'intervention de la SQ faisait suite à un appel à la bombe qui est parvenu à 21h17 au quartier régional de la police, a déclaré au DEVOIR le caporal Robert Poëti. Quatre voitures ayant été garées dans le secteur en prévision d'affrontements, il a fallu sept minutes aux policiers pour investir la salle du conseil à l'hôtel de ville, donnant à plusieurs citoyens l'impression que cette interruption visait non pas à assurer leur sécurité mais plutôt à stopper l'aboutissement politique et juridique de ce dossier litigieux à quelques centimètres du fil d'arrivée. La SQ a nié toute intervention politique dans ce dossier et justifié ses gestes par la nécessité «de ne prendre aucune chance».

Cette séance du conseil constituait, en effet, un moment crucial dans la saga qui oppose une partie des Mathalois aux projets de la société Bérou Construction, propriétaire du site d'enfouissement local. Quatre conseillers, qui forment une majorité au conseil, ont divulgué mercredi soir une évaluation juridique des certificats de conformité accordés aux projets de Bérou Construction depuis deux ans par le secrétaire municipal, M. Jean-Maurice Gadoury.

Ce rapport, préparé par l'étude juridique Lavery, De Billy, estime que la quasi-totalité des certificats de conformité émis par le secrétaire de cette ville étaient contraires à la réglementation municipale. On y affirme aussi que le secrétaire Gadoury avait affiché un «sérieux manque de rigueur» dans sa façon de procéder et que le promoteur Bérou Construction avait été «négligent en ne fournissant pas des dossiers convenablement documentés pour chacune de ses demandes et qu'il a ainsi profité de l'absence de rigueur du secrétaire-trésorier».

L'étude juridique souligne aussi plusieurs lacunes et procédures irrégulières du côté du ministère de l'Environnement. Les procureurs de

Saint-Jean-de-Matha recommandent donc au conseil d'aviser le ministère des «irrégularités entourant l'émission des certificats de conformité» sur lequel il a basé ses propres décisions. Et ils proposent à la ville de demander à la Cour supérieure de statuer sur la valeur juridique de ces certificats, valeur qu'ils estiment nulle, ce qui explique pourquoi ils suggèrent de demander à la cour de les annuler.

Règlements municipaux

Les procureurs de Saint-Jean-de-Matha estiment, en effet, que si le site d'enfouissement Bérou-Transvick est situé dans une zone dite industrielle compatible avec cette activité, d'autres règlements municipaux interdisent dans ce secteur tout remblai ou déblai, voire toute construction dans certains cas, du fait qu'il s'agit d'une zone à risque élevé de glissement de terrain. Cela rend, disent-ils, illégal l'agrandissement du site, pourtant déclaré conforme par le secrétaire l'été dernier.

Les procureurs de la ville concluent que le règlement de zonage «interdit l'exploitation d'un site d'enfouissement dans les espaces fragiles» et, à plus forte raison, dans les zones de risque élevé. La majorité des terrains de Bérou-Transvick se situent dans l'une ou l'autre de ces zones, disent-ils.

Dans une récente assemblée, le maire, M. Mario Beaulieu, avait opposé son veto suspensif aux motions des conseillers majoritaires, qui voulaient produire en public cet avis juridique, demander à la Cour supérieure de trancher la légalité des certificats accordés par le secrétaire municipal à Bérou Construction et congédier ce dernier pour toutes ces raisons. Dès le début de l'assemblée, mercredi soir, le maire a déclaré la séance illégale et quitté la salle.

Le conseil a fini par poursuivre ses travaux malgré une série d'échanges acrimonieux entre les adversaires présents, jusqu'à l'arrivée de la police.

Michèle Rouleau reçoit le prix Droits et libertés

LA COMMISSION québécoise des droits de la personne a remis hier soir son prix «Droits et libertés» à Michèle Rouleau, qui a présidé de 1987 à 1992 l'Association des femmes autochtones. Le jury a souligné le combat mené par Mme Rouleau pour la dignité, l'intégrité et l'autonomie des femmes, sa courageuse lutte contre la violence faite aux femmes et son engagement de toujours pour l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi pour l'égalité entre les peuples. Mme Rouleau avait reçu, le 4 juin, le Prix de la Justice qui lui avait été remis par le ministre Gil Rémillard. On avait alors signalé que la titulaire du prix ne recevait pas devant le danger de se rendre impopulaire par son

La remise du prix «Droits et libertés» coïncidait avec l'anniversaire de l'adoption par l'ONU de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Commission québécoise des droits de la personne a aussi réservé des mentions spéciales, hier, à MM. Lucien G. Landry qui a milité pour les droits des anciens patients d'hôpitaux psychiatriques, et Jean-Yves Vachon qui a attiré l'attention sur le handicap «invisible» de la surdité et obtenu, notamment, que les policiers se fassent accompagner d'un traducteur par gestes s'ils ont affaire à une personne sourde.

Les couples de moins en moins populaires

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — Au Canada, la décennie 1990 marquera l'amorce d'un nouveau phénomène social, encore plus accentué au Québec que dans les autres provinces: le triomphe de l'individualisme, qui s'exprime par la vie en solitaire ou d'autres arrangements moins conventionnels.

Toujours distinct dans son évolution, le Québec aura également au cours de la même période réussi à rajuster son taux de natalité pour se rapprocher de la moyenne nationale, rétablissant ainsi une tendance à la baisse fort inquiétante.

Ainsi, si Statistique Canada révèle dans sa dernière analyse qu'on est de plus en plus nombreux au pays, il devient par contre plus difficile de vivre ensemble. Du moins au plan individuel et non collectif.

«Non seulement on se marie moins, mais on vit de moins en moins en couple. La vie en union libre prend de l'ampleur», indiquait hier l'agence fédérale de la statistique dans son «Rapport sur l'état de la population du Canada».

Au début de la décennie, le Canada enregistrait la plus forte croissance démographique des pays industrialisés: le taux de naissance a atteint en 1990 1,5%, soit le triple de l'Europe (0,4%), et un score supérieur aux États-Unis (1,1%) et à l'Australie (1,4%).

A cet égard, le Québec fait du rattrapage. De 1987 à 1990, le taux de natalité a fait un bond de 20,8% alors qu'il n'augmentait que de 8,3% en Ontario et baissait de 1,3% à Terre-Neuve.

Si bien que l'indice québécois de fécondité, soit le nombre d'enfants par femme en mesure de procréer, est passé en trois ans de 1,42 enfant à 1,72, quelques points en deçà de la moyenne nationale, qui se situe à 1,83.

«Comme si on dirait qu'une petite partie de la population, qui souhaitait une famille nombreuse, a pris avantage des programmes gouvernementaux», souligne Statistique

Canada.

Cet accroissement de la population entraîne dans son sillon une diversification des modes de vie, qui passent de la famille traditionnelle à des arrangements du type famille mono-parentale et autres unions libres. Le Québec reste encore une fois en avance et les nouvelles tendances sociales ne font pas exception, souligne le responsable de l'analyse à Statistique Canada, M. Jean Dumas.

Ainsi, en 10 ans, de 1981 à 1991, le nombre de personnes vivant en communauté de biens a plus que doublé au pays, mais la croissance a été la plus forte au Québec. Si l'Ontario comptait il y a deux ans 7,4% de sa population en union «consensuelle» comme le dit la bureaucratie fédérale, le Québec en affichait à la même époque trois fois plus, soit 22%.

Les données sur les naissances sont à l'avenant. Dans la moitié des cas au Québec, les femmes ayant un premier enfant n'étaient pas mariées. Plus du double de l'Ontario (un sur cinq) et presque autant dans le reste du pays (un sur trois).

Selon M. Dumas, ces nouvelles tendances confirment l'évolution distinctive du Québec: «Ceci n'est pas nouveau, le Québec s'est toujours individualisé par rapport au reste du Canada». Dans le passé, les Québécois se mariaient beaucoup plus tard que les Canadiennes anglaises, le taux de fécondité et celui de mortalité étaient supérieurs au Québec.

Aujourd'hui, le Québec contemporain se démarque par d'autres phénomènes socio-démographiques. Cette fois-ci, c'est la vie en union libre et une distinction encore plus accentuée au Québec entre la reproduction et le mariage. «Encore de nos jours, il apparaît très net que les Québécois ont moins tendance à se marier que le reste du Canada. En contrepartie, elles divorcent moins», dit M. Dumas.

Pas parce que les unions sont plus solides, mais parce que leur nombre est inférieur...

Crise financière à Hydro-Ontario

Strong prévoit couper un peu partout, mais pas son salaire

Suzanne Dansereau

de la Presse canadienne

TORONTO — Aux prises avec une dette accumulée de 36 milliards \$, Hydro-Ontario devra effectuer des mises à pied et songe même à réduire ses opérations nucléaires.

C'est ce que son nouveau président, M. Maurice Strong, a indiqué, cette semaine, lors d'un premier discours soulignant son arrivée en poste. Un discours dans lequel il s'est montré très dur à l'endroit de la société d'État ontarienne.

«Hydro-Ontario, aujourd'hui, m'apparaît comme un kaléidoscope de problèmes, avec sa dette élevée, ses coûts grimpants, des revenus à la baisse et des prix à la hausse. Bref, je vois une société en crise», a déclaré M. Strong devant un comité parlementaire à Queen's Park.

Il a indiqué que sa première priorité était que l'entreprise puisse, d'ici trois ou quatre ans, limiter au rythme de l'inflation ses coûts d'électricité pour les consommateurs.

Depuis une couple d'années, les clients résidentiels d'Hydro-Ontario encaissent des augmentations de tarifs de plus de 10%, à cause de la mise en exploitation de nouvelles installations coûteuses et à cause d'une baisse importante de ses revenus industriels — cette dernière

causée par la récession. (Au Québec, les augmentations se sont maintenues près du taux d'inflation).

Les Ontariens paient en moyenne 80 \$ par mois en tarifs d'électricité. Ces coûts sont inégaux au Canada, sauf à Terre-Neuve qui détient le record des tarifs d'électricité les plus élevés.

M. Strong voudrait que dans dix ans, les tarifs ontariens soient stabilisés.

Il veut aussi lutter contre l'augmentation croissante de la dette de l'entreprise. En 1991, cette dette de 36 milliards \$ a fait de Hydro-Ontario l'une des entreprises les plus endettées au monde, surpassant de loin Olympia and York, par exemple.

(A titre de comparaison, la dette d'Hydro-Québec n'est pas de beaucoup inférieure, se chiffrant à 29,7 milliards. Mais le taux de capitalisation de la société québécoise est toutefois plus élevé).

Pour juguler cette dette, M. Strong songe à des mises à pied mais promet de le faire de façon soignée, pour ne pas affecter la santé économique de l'entreprise et briser le moral des employés, dit-il. Hydro-Ontario emploie 28 000 personnes.

Le nouveau patron de Hydro-Ontario remet par ailleurs en question l'importance du nucléaire dans la province.

Pas surprenant, puisque ceux qui connaissent M. Strong sont au courant de son penchant «environnementaliste». L'an dernier, il a organisé le Sommet de Rio.

Cette semaine, il a rappelé que le nucléaire était coûteux et il a laissé entendre qu'avec 60% de son électricité tirée de l'énergie nucléaire, Hydro-Ontario était peut-être trop dépendante de cette source d'énergie.

«Les Ontariens sont en droit de se demander si ce niveau de dépendance est prudent», a-t-il dit.

Selon lui, «les grandes questions concernant l'avenir de l'entreprise en terme d'orientation nucléaire — surtout d'un point de vue économique — ne sont pas réglées».

«C'est évident que le programme nucléaire a beaucoup à voir avec les difficultés financières de Hydro-Ontario», ajoutera-t-il.

Agé de 63 ans, ancien président de Power Corp. et de Petro-Canada, M. Strong a été l'une des nominations vedettes du premier ministre de l'Ontario Bob Rae, en septembre dernier.

Son salaire de 425 000 \$ par année a été très critiqué — c'est presque deux fois plus que le salaire de Richard Drouin, qui dirige Hydro-Québec — mais M. Strong se défend en disant que c'est bien moins que «certains salaires versés aux joueurs de baseball».

Une petite firme ferait perdre au Québec sa juridiction sur la téléphonie

Michel Venne

de notre bureau de Québec

UNE TOUTE PETITE entreprise de téléphone, qui dessert 5400 clients à Sainte-Rosalie et Notre-Dame-du-Bon-Conseil, est à elle seule en train de faire perdre au Québec, par la voie des tribunaux, toute juridiction sur la téléphonie.

Dans un jugement rendu le 8 décembre, la Cour d'appel a en effet confirmé une décision de la Cour supérieure statuant que la Régie québécoise des télécommunications n'a pas de juridiction en vertu de la

Loi constitutionnelle de 1867 sur les activités de Téléphone Guèvremont.

Cette compagnie s'était adressée aux tribunaux en 1990 pour faire renverser une décision de la Régie québécoise qui l'aurait obligée à réviser son plan de développement et lui aurait imposé certaines règles de gestion.

Téléphone Guèvremont soutient être une entreprise de nature interprovinciale et allégué dépendre des autorités fédérales en vertu de la Constitution.

Le 26 juillet, le juge Jacques Allard, de la Cour supérieure, lui a donné raison. Le 8 décembre, trois

juges de la Cour d'appel ont unanimement maintenu cette décision.

Le gouvernement a 60 jours pour porter la cause en appel à la Cour suprême du Canada. L'analyse du jugement n'est pas complétée et aucune décision à cet égard n'était prise, a fait savoir hier la porte-parole du procureur général.

Si la cause n'est pas portée en appel, cela signifie que le gouvernement du Québec perdrait toute juridiction sur la téléphonie sur son territoire, au profit du gouvernement fédéral qui caresse cette perspective depuis plusieurs années.

Un projet de loi a d'ailleurs été déposé le 27 février dernier aux Com-

munes qui aura pour effet de confirmer la mainmise fédérale dans ce secteur très important pour l'avenir économique du pays. Le projet de loi prévoit pour les provinces un simple mécanisme de consultation pour l'élaboration de la réglementation qui relèvera d'Ottawa.

Le Québec a pour le moment juridiction sur 16 compagnies de téléphone au Québec dont les plus importantes sont Québec Téléphone (220 000 abonnés dans l'est du Québec) et Télébec, une filiale de Bell.

Les 14 autres sont de petite taille. L'une d'entre elles, Téléphone Nantes, n'a aucun employé à temps complet et sert seulement 199 abon-

nés résidentiels et 19 entreprises de Lac-Mégantic, près de la frontière américaine.

La juridiction du Québec en téléphonie, bien que limitée, donne toutefois au gouvernement un bras réglementaire dans un secteur économique de pointe qui lui permet notamment d'orienter en partie certaines dépenses de recherche (R&D). La Régie est un outil de développement économique.

Un maillon

Dans l'opinion écrite au nom du tribunal par Mme la juge Thérèse Rousseau-Houle, la Cour d'appel considère que la compagnie Téléphone Guèvremont n'est qu'un des maillons d'une chaîne qui va jusqu'à ses abonnés ou qui joint ses abonnés aux autres provinces et au reste du monde.

Téléphone Guèvremont retire d'ailleurs 50% de ses revenus des services interurbains.

Comme la Cour supérieure, la Cour d'appel fait valoir que grâce aux ententes conclues avec Bell Canada et aux systèmes d'interconnexion qui relient ses clients au reste du monde, Téléphone Guèvremont doit être considérée comme une firme interprovinciale de juridiction fédérale, en vertu de l'article 92 (10) de la Constitution.

Les juges s'appuient sur divers jugements, dont quelques-uns de la Cour suprême du Canada. Le plus important est celui statuant, en 1989, que l'Alberta Government Telephone est une entreprise de juridiction fédérale, même si elle

n'avait que des installations locales, car elle relie ses abonnés à d'autres provinces et d'autres pays.

Mme la juge Rousseau-Houle écrit en outre dans son opinion que l'omniprésence des ondes hertziennes en téléphonie moderne et l'interconnexion indispensable entre les systèmes locaux, nationaux et internationaux pourraient faire en sorte que le téléphone devienne de compétence fédérale par l'application de la clause «paix, ordre et bon gouvernement» de l'article 91 de la Constitution parce que le téléphone atteint une dimension nationale.

Pour faire cette remarque, elle s'appuie entre autres sur un extrait du livre *Le Fédéralisme canadien*, écrit en 1981 par M. Gil Remillard. Ce dernier est aujourd'hui ministre de la Justice et procureur général du Québec. C'est lui, en définitive, qui doit décider dans les prochains jours si le gouvernement du Québec contestera ce jugement jusqu'en Cour suprême afin de protéger ses pouvoirs en téléphonie.

La perte de cette juridiction pourrait, à toutes fins utiles, sonner le glas de la Régie québécoise des télécommunications et même du ministère des Communications du Québec, dont les autres responsabilités pourraient être réparties entre le ministère de la Culture et celui des Approvisionnements et Services. Le titulaire actuel, Lawrence Cannon, a d'ailleurs ouvert récemment la porte à tel démembrement.

Transferts houleux dans la réforme de la Santé

Paul Cauchon

LE TRANSFERT des employés des services sociaux dans les établissements de santé de Montréal ne se fait pas sans heurts. Hier une trentaine d'employés de l'ancien Centre des services sociaux du Montréal métropolitain ont occupé pendant plus d'une heure les bureaux de la Fédération des CLSC à Montréal pour protester contre la façon dont le dossier est traité.

À la suite de la réforme de la santé de Marc-Yvan Côté, les Centres de services sociaux sont abolis pour être remplacés par des Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), et près de 3000 employés des Centres de services sociaux changeront carrément d'employeurs, en étant transférés dans les CLSC, les hôpitaux, les centres d'accueil. Un bon nombre d'entre

eux demeurent dans les CPEJ.

Ces employés sont autant des professionnels comme les travailleurs sociaux que des employés administratifs et, dans l'esprit de la nouvelle loi, leur transfert permettra de mieux rapprocher les citoyens des services qui leur sont offerts.

Les employés qui doivent être transférés ont reçu en novembre un avis de transfert, et l'opération doit être terminée au 1er avril prochain.

Mais plusieurs employés de la Fédération des affaires sociales (CSN) ne sont pas contents. Ils exigent en effet que le déplacement vers leurs nouveaux lieux de travail se fasse en tenant compte de leur ancienneté, alors que, selon eux, les nouveaux employeurs veulent plutôt tenir compte de la compétence.

«Dans les Centres de services sociaux, les déplacements de poste se faisaient selon l'ancienneté, explique une des protestataires, Fran-

cine Ritchotte. Dans mon cas, il faut que je précise en janvier prochain si je désire demeurer au nouveau CPEJ ou si je désire être transférée dans un CLSC de mon territoire. Et peut d'ailleurs indiquer ma préférence pour un CLSC plus qu'un autre, et ma priorité sera jugée selon mon ancienneté. Mais il semble maintenant que les directions des établissements pourront procéder à l'évaluation des employés selon leurs besoins. Je peux donc perdre mon emploi en avril alors que je croyais qu'il était garanti.»

À la Fédération des CLSC hier, on n'osait pas trop commenter cette interprétation syndicale de la situation. «Tout ce que je peux vous dire, explique Jeanne D'Arc Vaillant, directrice générale de la Fédération, c'est que les transferts doivent se faire selon les besoins des clientèles que nous desservons. C'est notre priorité. Il est évident que l'opération soulève

certain problèmes. On ne préconise pas nécessairement un transfert d'employés fondé sur un ancienneté automatique. Les CLSC recevront au moins 450 nouveaux employés, et nous examinerons plus attentivement les griefs qui nous ont été exprimés aujourd'hui. Les CLSC de Montréal se pencheront sur le problème.»

Le transfert des employés est actuellement négocié à la Régie régionale de Montréal par un comité patronal regroupant des représentants des associations d'hôpitaux, de CLSC, de centres d'accueil et des nouveaux CPEJ.

Les employés CSN demandent également que la liste de rappel des salariés soit transférée dans les différents établissements, et ce, au prorata du nombre d'employés qui y sont transférés, ce qui permettrait aux employés de conserver leurs chances de travailler au lieu de repartir à zéro, soutiennent-ils.

Une dernière exposition au Palais de la civilisation

LA SOCIÉTÉ du Palais de la civilisation (SOPAC) cessera ses activités dans un an. Joseph Biello, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, a confirmé la nouvelle hier lors d'une séance de la commission qui étudiait le budget de l'organisme.

L'administration municipale verse environ 2 millions de dollars par année à la SOPAC alors qu'elle finance deux nouveaux musées cette année, le Biodôme pour 9,6 millions \$ et le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal pour 3,8 millions \$. M. Biello invoque donc des choix budgétaires pour cesser de financer la SOPAC, mais il est de commune renommée que le gouvernement québécois installera un casino dans le bâtiment.

En 1993, la Société du Palais de la civilisation présentera donc sa dernière exposition, dont les détails seront connus la semaine prochaine mais qui, selon des informations préliminaires, concernera une autre civilisation antique. Le Palais a présenté cette année avec succès l'exposition Rome, 1000 ans de civilisation. La SOPAC sera donc dissoute en décembre 1993.



19 fleurons architecturaux

Montréalais et touristes pourront mieux célébrer le patrimoine architectural de Montréal. Depuis hier, des plaques commémoratives identifient 19 des plus beaux fleurons architecturaux de la rue Sherbrooke ouest. Le Musée McCord, l'Université McGill, la Maison Alcan, le Ritz-Carlton et la Maison Louis-Joseph-Forget sont du nombre. Mme Lilianne Stewart, de la fondation Macdonald-Stewart qui a développé le projet, en collaboration avec Héritage Montréal, a souhaité que cette idée se répande à tous les quartiers. Mme Stewart discutait hier avec Phyllis Lambert, présidente du Centre canadien d'architecture.

Laidlaw: Paradis décide aujourd'hui s'il modifiera la Loi sur l'environnement

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTRE québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a demandé hier au contentieux de son ministère de lui trouver d'ici cet après-midi une façon de colmater la brèche possible ouverte par le jugement Mercier, rendu cette semaine en faveur de la compagnie Laidlaw.

Même si le ministre est convaincu de gagner cette cause en appel, le ministre est préoccupé par la possibilité que cette interprétation domine la scène judiciaire jusqu'à ce que les tribunaux supérieurs aient statué à son sujet.

Selon Mme Sylvie Marier, l'attachée de presse du ministre, aucune décision n'a été prise quant à la nécessité de modifier immédiatement la Loi de l'environnement. Cette dé-

cision doit être prise aujourd'hui.

M. Paradis semble donc prêt à profiter, jusqu'à un certain point, de l'ouverture faite mercredi par l'opposition, qui se dit prête à donner son consentement à un amendement d'urgence pour colmater, même préventivement, la Loi de l'environnement à la suite du jugement Mercier.

M. Denis Lazure met toutefois une condition qui n'enchant pas le ministre. En effet, l'opposition veut intégrer cet amendement dans le projet de loi 64 alors que le ministre voudrait l'insérer dans le projet de loi 61, qui amende justement la Loi de l'environnement.

Mais l'opposition a dit clairement hier qu'elle récusait une partie importante de la réforme de l'évaluation environnementale visée par le projet de loi 61 et entend le bloquer au moment de son adoption, ce qui for-

cerait le leader parlementaire à utiliser le bâillon pour faire passer son premier projet de loi à ce titre.

Le jugement rendu par le juge Michel Mercier, de Valleyfield, n'a pas de conséquences immédiates sur l'environnement de la région de Mercier. En effet, les quelque 500 pièces d'équipement découvertes sur le terrain de Laidlaw à la suite de l'enquête de la Société pour vaincre la pollution ont été enlevées et cette partie du terrain décontaminée à grand prix. Le verdict prononcé par le juge Mercier ne met fin qu'à la poursuite pénale dans cette affaire.

La compagnie demeure obligée de décontaminer les anciennes lagunes de Mercier en raison d'une récente ordonnance, ce qui constitue l'enjeu environnemental principal dans ce dossier.

Collège reconstruit

(I.B.) — Le collège Saint-Maurice de Saint-Hyacinthe, rasé par un incendie le 7 avril, sera reconstruit au coût de 25 millions \$ sur les terrains adjacents à l'ancien site. Le chantier de construction du nouveau collège et de la maison-mère a été inauguré cette semaine. Une course contre la montre est amorcée afin de pouvoir accueillir ses 730 élèves dès septembre 1993 et les membres de la communauté religieuse en 1994.

Le complexe en chantier comprendra 23 salles de cours, des laboratoires de biologie, de chimie et de physique ainsi que deux laboratoires d'informatique. Le nouveau collège sera aussi doté d'une bibliothèque de 45 000 volumes, d'une cafétéria pouvant accueillir 800 personnes et d'un auditorium de 600 places.

Le CN roule vers un gouffre financier

OTTAWA (PC) — Les pertes de Canadien National pourraient atteindre 175 millions \$ l'an prochain si la société des chemins de fer ne réduit pas ses coûts d'exploitation, a indiqué hier le président du CN, Paul Tellier, devant un comité des Communes.

Le CN a déjà annoncé son intention d'éliminer 3000 postes l'an prochain et jusqu'à 7000 au cours des deux années suivantes. Environ 1000 de ses mises à pied toucheraient les employés du Grand Tronc aux États-Unis. Le CN emploie actuellement 34 000 personnes.

«La société est en sérieuses difficultés financières», a indiqué M. Tellier. «Nous avons perdu 44 millions \$ l'an dernier, nous perdons environ 55 millions \$ cette année, et si nous ne faisons pas quelque chose avec nos coûts d'exploitation, nos pertes l'an prochain pourraient atteindre les 100 millions \$, peut-être même 175 millions \$.»

La société des chemins de fer a dépensé 97 cents pour chaque dollar de revenus. De plus, sa dette atteint les 2 milliards \$, ce qui coûte chaque année 200 millions \$ en paiements d'intérêts.

Les salaires des employés et les avantages sociaux grugent à eux seuls plus de 50% des coûts d'exploitation, a expliqué M. Tellier.

Il a indiqué que la société tenterait de réduire ses effectifs de façon proportionnelle à l'échelle du pays, même si 70% des revenus de l'entreprise viennent de l'exploitation des lignes de chemin de fer situées à l'ouest de Thunder Bay, en Ontario.

La société tire des revenus de 250 millions \$ dans les Maritimes mais essuie des pertes de 125 millions \$ sur ces tronçons. Au Québec et en Ontario, on réussit à équilibrer sensiblement les budgets.

En vertu des conventions collectives signées avec ses employés, le CN devra payer les salaires des employés mis à pied qui ont accumulé au moins huit ans d'ancienneté, jusqu'à ce que l'entreprise ne leur trouve un autre emploi ou qu'ils n'acceptent l'indemnité de départ de 80 000 \$ en moyenne.

Cette disposition de la convention collective pourrait coûter jusqu'à un milliard de dollars à la société des chemins de fer.

Certaines économies pourraient

être faites en concluant des ententes de partenariat avec Canadien Pacifique, a indiqué M. Tellier, qui était jusqu'en octobre dernier greffier du Conseil privé, le plus important fonctionnaire au pays. Certaines lignes pourraient aussi être vendues à de petites sociétés locales, qui exploiteraient leur tronçon à environ la moitié du coût.

Le CN, a-t-il dit, «a fait beaucoup au cours des cinq dernières années pour devenir rentable, mais ça n'a

pas été suffisant». Même s'il n'est pas issu du secteur des chemins de fer, M. Tellier estime que ses 25 ans d'expérience dans la haute fonction publique lui permettent de bien connaître le propriétaire du CN — le gouvernement fédéral.

M. Tellier, dont le salaire annuel oscille entre 324 000 \$ et 376 000 \$, a indiqué que compte tenu des difficultés financières de l'entreprise, il ne comptait pas «demander une prime cette année».



Montréal sourit aux touristes. Dites-leur Bonjour!

Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme

avis de demande d'un permis d'alcool

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
URBANO LALLI, ALDO DI RUZZA, ONORATO CIAMPINI, Bar Alo Enr, 6051, St-Jacques Montréal, Dossier: 1007-616	1 Bar avec danse	6051, St-Jacques Montréal
2850192 CANADA INC., Aristo-Plat 594, rue des Seigneurs Montréal, Dossier: 933-614	1 Restaurant pour vendre	1021, Ste-Catherine Est Montréal
2957-5321 QUEBEC INC., Chez Bou-Bouf 33, Joseph-Paillat Dollard des Ormeaux, Dossier: 1007-665	1 Bar avec danse et spectacles	1802, Sunnybrooke Dollard des Ormeaux
2957-6873 QUEBEC INC., Dow Jones Le Restaurant-Bar du Centre Capitol 1200 avenue McGill College Local 808, Montréal, Dossier: 183-590	1 Bar avec danse et spectacles	1225, Mansfield Montréal
2960-2224 QUEBEC INC., Au Krok Art 2165, Crescent Montréal, Dossier: 1007-871	2 Restaurants pour vendre	2165, Crescent Montréal
RAHMAN, Mohammed Restaurant bon Mirage 7953, rue Hochelaga Montréal, Dossier: 163-428	1 Restaurant pour vendre	7953, rue Hochelaga Montréal
2963-7774 QUEBEC INC., Bobby Mc Gee 8145, St-Denis Montréal, Dossier: 207-019	1 Bar avec danse et spectacles	8145, St-Denis Montréal
BRASSERIE MARCO POLO INC., Resto Pub Marco Polo 7985, Marco Polo Montréal, Dossier: 095-638	Permis additionnels pour vendre	7985, Marco Polo Montréal
PETROPOULOS, Helen Restaurant Nouveaux Velos Enr, 8297, rue St-Dominique Montréal, Dossier: 437-988	2 Restaurants pour vendre	8297, rue St-Dominique Montréal
2951-0997 QUEBEC INC., Le Bistro Flamingo 4155, boul. des Grandes Prairies, app 5 Montréal-Nord, Dossier: 957-084	Autorisation de spectacles dans un Restaurant pour vendre	4155, boul. des Grandes Prairies, app 5 Montréal-Nord
DE OLIVEIRA, Maria Helena Restaurant Cuillère d'Or 5217, boul. Decarie Montréal, Dossier: 608-646	1 Restaurant pour vendre	5217, boul. Decarie Montréal
154241 CANADA INC., Caffè Roma 1667, rue Villery Montréal, Dossier: 517-383	1 Restaurant pour vendre	1667, rue Villery Montréal
LES RESTAURANTS VASIRE AUX STYLES SUD-OUEST INC., Chili's Grill & Bar 1321, Sherbrooke Ouest, app. C-31, Montréal, Dossier: 282-178	1 Bar	1321, Sherbrooke Ouest, app. C-31, Montréal
GESTION NAVARINO LTEE, Shooters Sport Bar Billard 6175, boul. Taschereau Brossard, Dossier: 1009-067	1 Bar	6175, boul. Taschereau Brossard

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ **École**

fallait attirer l'attention des élèves. Le spectacle et la télévision font une rude compétition à l'école, a plaidé l'ex-professeur. «Un cours, c'est une forme de spectacle. Si on ne se préoccupe pas de ça, aussi bien ne pas enseigner.»

«On ne fait pas la promotion de la violence. J'avoue que je suis moi-même étonné qu'on s'étonne. L'idée n'était pas de troubler (les élèves), et si ça a eu cet effet, c'est une erreur et c'est malheureux», a finalement dit M. Bouchard, visiblement mal à l'aise.

Il faut rappeler que cette lettre — effectivement truffée de fautes — indique dès la troisième ligne l'intention de Marc Lépine de se suicider.

La lettre promet aussi que seront envoyées «ad patres les féministes qui m'ont toujours gâché la vie».

La missive poursuit sa harangue violente et anti-féministe jusqu'à la fin pour se terminer par: «Ont toutes failli disparaître aujourd'hui (précède une liste de 19 noms). Le manque de temps (car je m'y suis pris trop tard) a permis que ces féministes radicales survivent(sic)».

Invité à expliquer dans quel contexte cette lettre fut présentée aux élèves, le directeur a rétorqué que seule une petite introduction du professeur rappelant le triste anniversaire avait été lue en classe.

«Le seul but, c'était de corriger les fautes de français. On ne s'est pas attardé sur le contenu de la lettre. On travaille sur ce texte comme sur n'importe quel autre. L'objectif était de trouver un texte qui disait quelque chose aux jeunes d'aujourd'hui», a dit M. Bouchard, se portant à la défense du professeur de français en question, refusant de divulguer son nom.

Une copie de la feuille d'exercices transmise au DEVOIR laisse effectivement voir que le texte de cette lettre funeste, reproduit *in extenso*, n'est accompagné d'aucune explication. Il ne fait qu'inviter l'élève à corriger le «nombre impressionnant de fautes» de la lettre publiée par la presse le 24 novembre 1990.

Le directeur du Séminaire a expliqué que cet exercice avait même déjà été donné «en toute bonne foi» par le professeur les deux années précédentes sans que cela ne soulève la moindre plainte de parents.

Pourtant hier, le président de l'Association des parents d'élèves du Petit Séminaire de Québec, M. Jacques Boucher, lui-même parent d'un étudiant de quatrième secondaire, était stupéfait.

Mal à l'aise de commenter ce devoir dont il n'avait pu prendre connaissance, il s'est dit abasourdi qu'un texte pareil puisse être reflété à de jeunes adolescents sans autres formes d'explications.

À titre de parent, M. Boucher croit que le simple contenu du texte suffit à justifier qu'on ne l'utilise pas.

«Le texte lui-même est aberrant. Ce serait comme utiliser le vidéo du caporal Lortie tirant à la mitrailleuse dans l'Assemblée nationale à des fins pédagogiques. Ça n'a pas de sens.»

Comme M. Boucher, les parents ne sont pas toujours au courant des travaux effectués par leurs enfants dans l'école. C'est un mur non loin d'un carrefour menant à l'aéroport. Les deux tués gisaient sur le sol et une dizaine d'autres personnes étaient assises près d'eux, gardées par les soldats français.

◆ **Somalie**

Cet incident survient à la veille de la première rencontre depuis un an des deux principaux chefs de guerre somaliens, Mohamed Farah Aidid et Ali Mahdi Mohamed, dont la rivalité a causé la mort de 30 000 personnes à Mogadiscio.

Un premier face-à-face aura lieu aujourd'hui à l'ambassade des États-Unis, ouverte mercredi.

Un responsable de l'ambassade des États-Unis à Nairobi a précisé que Herman Cohen, secrétaire d'État adjoint américain chargé de l'Afrique, serait dans la capitale somalienne aujourd'hui et qu'il participerait certainement à cette réunion.

Une seconde rencontre se tiendra demain, en présence du ministre français de la Santé et de l'Action humanitaire Bernard Kouchner, à bord d'un bateau affrété par la France. Celui-ci attend, au large, de pouvoir débarquer sa cargaison de riz offerte par les écoliers de France.

Le déploiement des troupes de la force multinationale s'est poursuivi hier, avec l'arrivée de plusieurs avions de transport à l'aéroport de Mogadiscio.

Un jour après le début de l'opération «Restore Hope» (Rendre l'espoir) conduite par les États-Unis et

l'arrivée de 1800 Marines américains et de 120 légionnaires français pour protéger l'acheminement de l'aide alimentaire, l'envoyé spécial des Nations unies en Somalie, Ismat Kittani, a eu des entretiens avec les deux principaux chefs de guerre somaliens.

Kittani a discuté avec le général Mohamed Farah Aidid de la reconstruction de la Somalie. Le porte-parole de M. Kittani, Ian MacLeod, avait ajouté que l'envoyé spécial de l'ONU franchirait la ligne verte qui divise la capitale somalienne et sur laquelle les troupes françaises ont été déployées, pour avoir plus tard, des entretiens semblables avec l'ennemi d'Aidid, le président par intérim, Ali Mahdi Mohamed.

Une foule curieuse avait envahi hier les rues défoncées de Mogadiscio malgré la pluie battante pour observer les Marines américains convoyant des fournitures à l'ambassade américaine et les soldats français fouillant des véhicules et confisquant des armes.

Le général Robert Johnston, commandant en chef de l'opération «Restore Hope», est arrivé hier à 13h30 locales à Mogadiscio.

Les Marines américains sillonnent la ville dans leurs voitures blindées, observés par des centaines de Somaliens ébahis, tandis que des hélicoptères militaires survolent la ville.

Tout le monde ou presque dans cette ville livrée à l'anarchie et à la violence est armé. La perspective du désarmement a fait tomber le prix des Kalachnikov de 70 à 30 dollars, même si les revolvers, plus faciles à cacher, se vendent toujours entre 30 et 50 dollars.

La force de l'ONU, qui sera constituée au total de 35 000 hommes venus de douze pays différents, dont environ 28 000 Américains, pourrait rester en Somalie un an, a estimé hier le secrétaire d'État adjoint américain chargé des questions africaines.

«La participation militaire américaine sera limitée (dans le temps), mais les troupes maintiendront la coordination avec les Nations unies en vue d'établir une forme ou une autre d'autorité locale», a-t-il déclaré après son arrivée à Nairobi.

Le secrétaire à la Défense, Dick Cheney, avait jugé réaliste mercredi que les quelque 30 000 soldats américains qui seront déployés en Somalie puissent passer le relais aux forces de maintien de la paix de l'ONU d'ici fin janvier.

Selon la Maison-Blanche, George Bush espère voir le gros des forces américaines regagner leur pays avant le 20 janvier, date à laquelle il cédera la présidence à Bill Clinton.

Mais à Paris, le ministre français de la Défense Pierre Joxe a refusé de fixer une date limite à la participation française. «Pour nous, en France, le 20 janvier (...) n'a pas de signification, a-t-il déclaré. Nous sommes prêts à rester le temps nécessaire.»

À Bruxelles, où il participait à une réunion de l'OTAN, le secrétaire américain à la Défense Dick Cheney a déclaré que les GI's envoyés en Somalie pourraient participer eux-mêmes à la distribution de l'aide humanitaire, sans se cantonner dans le rôle d'escorte armée.

Bien que Mogadiscio soit maintenant débarrassé de ses bandes armées, Dick Cheney s'est inquiété de la poursuite des combats en province, notamment à Baidoa, à 200 km au nord-ouest de Mogadiscio, où plusieurs dizaines de personnes ont été tuées ces derniers jours, selon des organisations humanitaires.

Celles-ci ne cachent pas leur impatience de voir arriver les soldats dans les régions reculées où les victimes de la famine continuent de succomber par dizaines chaque jour.

Selon Médecins sans Frontières (MSF), au moins 60 personnes ont été tuées et 40 autres blessées ces quatre derniers jours à Kismayo, port du sud du pays.

Paul Mitchell, du PAM (Programme alimentaire mondial) a déclaré que des préparatifs étaient en cours pour une distribution alimentaire massive dans «les zones de la faim» du sud et du centre de la Somalie où l'on estime que deux millions de personnes sont en proie à la famine.

Un pont aérien à partir du Kenya voisin utilisant des appareils américains, canadiens et allemands, n'a pu suffire à lutter contre cette famine en raison de l'insécurité persistante. Un plan prévoyant la prise en charge de l'approvisionnement par des soldats pakistanais des Nations unies dans un convoi escorté par des Marines américains a été reporté d'hier à aujourd'hui.

Demain, les Marines doivent escorter un autre convoi alimentaire vers la ville de Baidoa (200 km au nord-ouest de Mogadiscio), dans le sud du pays.

Les cours ou à la maison. Aucune plainte n'a été portée à l'attention de l'Association de parents.

Mais des parents inquiets semblent visiblement avoir alerté la direction du Petit Séminaire qui était déjà fin prête à répondre à l'appel du DEVOIR hier matin, et à court-circuiter ceux adressés au département de français.

◆ **Steinberg**

CAPS, les firmes représentées par le CAPS et les multinationales, ils ne recevraient que 12 à 14 cents par dollar de créances dont une partie sera puisée à même le produit aléatoire d'une poursuite intentée contre Proviso.

Déposé en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, le plan de M. Gaucher peut apparaître habile sous un certain angle parce qu'il peut recueillir l'appui de nombreux détenteurs de petites

créances par trop cher à rembourser, tout en conservant le contrôle de Steinberg aux mains de Socanav. Pour qu'il puisse aller de l'avant, le plan doit remplir deux conditions: l'approbation par une majorité simple de créanciers et la sanction par les créanciers qui détiennent 75% de la valeur des dettes. Cette dernière condition ne peut être remplie qu'avec l'aval de la SDI et de la Caisse.

Mais, en dépit des assurances de M. Gaucher qui disait jouer de l'appui de ces deux institutions financières, la Caisse et la SDI ont fait la fine bouche devant sa proposition. Si elle est rejetée le 18 décembre, c'est la liquidation de Steinberg.

Hier, le porte-parole de la SDI, Jocelyn Girard, indiquait que la société d'État, qui a accordé des prêts de 72,4 millions \$, intérêts compris, a fait une contre-proposition à Socanav. «Nous attendons une réponse incessamment», a-t-il précisé.

Du côté de la Caisse, qui possède une débenture de 90 millions \$ de Steinberg, on soulignait hier qu'il n'y avait pas eu de développement depuis que l'institution financière a signifié son rejet de la proposition.

«Les négociations se poursuivent», s'est permis de révéler Mme Suzanne Brochu, porte-parole de la Caisse.

Selon le président du CAPS, M. Gaucher avait promis de faire pas plus tard qu'hier une nouvelle proposition à ce groupe de fournisseurs. Le porte-parole de Socanav, Mme Diane Mathurin, a souligné toutefois en fin de journée qu'il était encore «trop tôt» pour qu'un tel développement se matérialise. «M. Gaucher a des discussions très constructives avec les fournisseurs et les autres créanciers», a-t-elle tenu à préciser.

◆ **Défense**

missions de recherche et sauvetage et de mobilisation lors de catastrophes naturelles.

Le 2 décembre dernier, le ministre des Finances a annoncé une réduction des dépenses gouvernementales qui touche tous les ministères. Dans leur document, les gestionnaires militaires écrivent, soufflant le chaud et le froid, que la Défense nationale respectera cette directive tout en soulignant que l'effort du ministère sera en fait plus important que celui des autres ministères.

«En 1993-94, pour effectuer les réductions de 3% exigées à l'échelle de la fonction publique fédérale et pour payer les coûts supplémentaires liés au maintien de la paix, tous les budgets de fonctionnement et d'entretien du MDN seront comprimés de 6%», notent-ils.

Il rappelle que le budget militaire a déjà été sévèrement réduit en 1989 et que la force régulière qui comptait 87 500 membres cette année la sera réduite à 75 000 membres d'ici 1994-95.

Toutes les réductions passées et celles à venir ont forcé les gestionnaires du ministère à prendre immédiatement des mesures qui touchent durement la marine, l'armée de terre et l'aviation:

— les activités de la marine seront réduites du tiers pour le reste de l'année financière 1992-93. Tous les grands déploiements à l'extérieur des zones maritimes du Canada feront l'objet d'importantes réductions;

— l'entraînement des forces terrestres qui n'est pas directement lié à des opérations précises et essentielles, comme celles de l'ONU, sera interrompu jusqu'à la fin de la présente année financière;

— une réduction d'environ 30% des opérations aériennes qui devaient être menées d'ici à la fin de l'exercice financier entre en vigueur immédiatement. Cette mesure touchera durement la participation canadienne à tous les exercices de l'OTAN et du NORAD;

Dans le cas de l'aviation, le document précise que «toute l'activité des CF-18 en matière de vols et d'entraînement opérationnels et à l'appui des opérations maritimes et toutes les opérations tactiques des hélicoptères seront également réduites».

Le document précise que parallèlement à la réduction du budget militaire, le coût des opérations de maintien de la paix augmentera rapidement. Il passera de 95 millions \$ en 1992-93 à 175 millions \$ en 1993-94. Les militaires ne se plaignent pas d'effectuer ces missions mais, comme a déjà souligné le ministre de la Défense, Marcel Masse, leurs coûts grèvent le budget du ministère. En effet, l'ONU rembourse les pays qui contribuent. Au Canada, c'est le ministère des Finances qui reçoit le chèque et non la Défense nationale.

Il y a actuellement quelque 3500 soldats canadiens qui servent dans une douzaine de missions des Nations unies auxquelles il faut ajouter les 1300 militaires qui doivent être déployés en Somalie d'ici janvier prochain.

Tout en faisant remarquer que «les membres des Forces canadiennes sont au fait des difficultés financières que connaît le Canada actuellement» le document rappelle que le gouvernement n'a pas changé les rôles et obligations des Forces armées au pays comme dans le monde. Il laisse clairement entendre qu'il devra revoir sa politique de défense.

Alex Morisson, directeur de l'Institut canadien des études stratégiques à Toronto, souligne que le document brosse un excellent tableau de la situation des Forces armées. Il dit que si rien n'est fait pour remédier au financement de la Défense nationale, cela réduira la capacité des forces à répondre rapidement à une situation d'urgence.

Il souligne que les compressions dans l'aviation, par exemple, vont réduire le nombre de pilotes disponibles pour des opérations militaires ici ou à l'étranger.

Le spécialiste militaire note que si la réduction des activités des trois services ne semble s'appliquer que jusqu'à la fin de l'année financière (mars 93), elle pourrait bien devenir permanente dans les prochaines années.

Pour Tarik Rauf, chercheur au Centre canadien pour la sécurité mondiale à Ottawa, le gouvernement doit absolument repenser les rôles de la Défense nationale.

«Je ne blâme pas les militaires de lancer ce cri d'alarme, dit-il. On leur demande de faire plus avec moins. Ce n'est pas possible. Il faut maintenant se demander si le Canada doit absolument participer à toutes les missions de paix, s'il faut vraiment acheter des hélicoptères de lutte anti-sous-marine, si on doit maintenir autant de bases militaires.»

◆ **Relance**

100 millions annoncés pour les routes figuraient déjà au budget du 14 mai dernier. Le ministre des Finances Gérard D. Levesque annonçait qu'il mettrait 1 \$ pour chaque dollar mis par le fédéral pour les routes et qu'une provision de 100 millions avait été prévue aux équilibres financiers.

En conférence de presse, mercredi, M. Levesque avait déclaré qu'il n'avait «pas eu d'entente encore avec le gouvernement fédéral; mais nous y allons de toute façon parce qu'on ne peut pas attendre éternellement». M. Levesque soutenait hier cependant que les 100 millions de mercredi et ceux du budget n'étaient pas les mêmes.

M. Garon a également tiré de sa manche copie d'une annonce faite le 11 mars 1991 par le ministre délégué aux Transports devant la Chambre de commerce de Lachute à qui il annonçait que le prolongement de l'autoroute 50 faisait partie de la programmation du ministère. Les appels d'offres devaient être lancés à l'automne 1991. Il y a un an.

Le député péquiste Jacques Léonard a pour sa part montré que même en accélérant soi-disant des investissements publics, le gouvernement allait dépenser à ce chapitre moins cette année que l'année précédente. Il ajoute que chaque année depuis trois ans les investissements publics réels sont toujours inférieurs aux prévisions du gouvernement.

En 1990-91, le gouvernement avait promis des investissements de 1,6 milliard mais n'en a réalisé que 1,5 milliard. Il en avait promis 1,9 milliard en 1991-92 pour n'en réaliser que 1,6 milliard. Et il en a promis au total pour 1992-93, en incluant l'accélération annoncée mercredi, 1,54 milliard, soit un demi-milliard de moins que ce qui a été réalisé au cours de l'année précédente.

Rappels que pour les investissements réalisés dans les réseaux de la santé et de l'éducation, le gouvernement ne fera que couvrir les intérêts des emprunts contractés soit par les hôpitaux soit par les commissions scolaires pour des travaux réalisés dans leurs établissements.

◆ **Révision**

diverses sources.

Le gouvernement aurait rejeté l'idée d'une révision complète de la loi. Il voudrait circonscrire le débat sur cinq de ses aspects, qui ont fait l'objet de contestations ces années récentes. Ces aspects sont, toutefois, les plus sensibles et susceptibles d'enflammer la population:

— l'affichage commercial (faut-il maintenir la loi 178?);

— l'accès de certains immigrants à l'école anglaise (l'ex ministre de l'Éducation Michel Pagé s'était montré favorable à ouvrir les écoles anglaises à des groupes d'immigrants qui proviennent de pays anglophones);

— les règles pour retirer à une ville son statut bilingue (la question s'est posée cette année à Rosemère);

— le bilinguisme dans l'affichage public pour des motifs liés à la sécurité ou au tourisme (sur le bord des routes ou dans les centres de ski, les zones touristiques ou des lieux d'activité culturelle; des assouplissements à ce chapitre avaient été proposés déjà en 1985 lorsque le PQ était encore au pouvoir);

— la francisation des entreprises (comment peut-on inciter les petites entreprises à franciser leur fonctionnement?).

Le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française rencontrera la presse aujourd'hui pour faire connaître «la méthode retenue par le gouvernement dans le but de procéder à l'examen de questions qui sont reliées à la politique linguistique et qui retiendront notre attention au cours de la prochaine année».

Selon nos informations, M. Ryan annoncera qu'il demande au Conseil de la langue française de lui soumettre un avis sur chacune des cinq questions mentionnées ci-haut.

À l'Assemblée nationale, la semaine dernière, M. Ryan avait déclaré que cette première phase serait suivie «d'une autre phase où nous serons tous invités à participer à un effort de réflexion». Cette étape pourrait prendre la forme d'une commission parlementaire chargée de tenir des audiences publiques sur le sujet au printemps.

Cette réflexion collective, le gouvernement voudrait la lancer sur le thème de «comment promouvoir et protéger le français au Québec dans le respect des minorités?», invitant

Mulroney réclame une intervention plus vigoureuse en Bosnie

BOSTON (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a invoqué hier le souvenir de la Guerre du golfe pour réclamer une action internationale plus vigoureuse afin de mettre fin aux combats en Bosnie-Herzégovine.

«Je pense que la seule solution est (d'intervenir pour) le maintien de la paix», a-t-il dit au cours d'une allocution sur la politique étrangère canadienne prononcée à Harvard.

L'action des Nations unies est nécessaire pour assurer la cessation des hostilités en Bosnie-Herzégovine en utilisant tous les instruments qui sont à notre disposition pour y parvenir.

Le premier ministre canadien a fait cette déclaration en répondant à une question posée par un membre de l'auditoire qui avait assisté à son discours.

Plutôt au cours de la journée, M. Mulroney avait dit se porter à la défense de ses frais de voyage...

Des documents déposés cette semaine aux Communautés démontrent en effet que le budget de voyages du premier ministre et de son entourage avait atteint près de 3 millions \$ au cours de la dernière année fiscale.

Le premier ministre Mulroney a expliqué aux journalistes qu'il voyageait «autour du monde pour promouvoir les intérêts du Canada, c'est comme ça».

Quant à sa voir si le pays en avait pour son argent, le premier ministre a répondu: «Si on mesure cela à l'aune des résultats, la réponse est oui».

Au cours de l'année fiscale qui se

terminait le 31 mars dernier, M. Mulroney s'est rendu à des sommets en Grande-Bretagne, au Zimbabwe, à Paris et à Rome. Il a aussi visité l'Allemagne, le Japon et Hong Kong, en plus de s'arrêter en Irlande, où il a des racines familiales.

M. Mulroney est à Boston pour prononcer un discours sur la politique étrangère à l'université Harvard, où étudie sa fille Caroline. Un voyage semblable effectué l'an dernier à l'université Stanford, en Californie, avait coûté 95000 \$ aux contribuables canadiens.

M. Mulroney a rencontré hier le gouverneur du Massachusetts, le républicain William Weld, qui a accueilli le premier ministre avec tambours et trompettes. Une garde d'honneur de soldats, baïonnettes au fusil, attendait notamment le cortège de six voitures du premier ministre.

M. Weld est un républicain «modéré» et un des aspirants à la présidence américaine, ce que les adjoints du premier ministre n'ont pas manqué de lui rappeler. M. Mulroney l'avait déjà rencontré à Ottawa, le printemps dernier, au moment où la législature du Massachusetts menaçait d'adopter des mesures protectionnistes à l'égard du Canada.

On parlait même à l'époque de forcer les régimes de retraite du Massachusetts à boycotter Hydro-Québec, pour protester contre ses projets hydro-électriques.

M. Mulroney a indiqué hier que le gouverneur Weld était opposé à ces mesures, qu'il est un supporter du libre-échange et «un grand ami du Canada».

Le député Tremblay coupable de fraude

OTTAWA (PC) — Le député conservateur de Lotbinière aux Communes, Maurice Tremblay, a été trouvé hier coupable sous trois chefs de fraude, à l'issue d'un procès de deux semaines tenu dans la capitale fédérale. Tremblay a été trouvé coupable de fraude, de faux prétexte et d'avoir agi frauduleusement dans le cadre de ses fonctions de député.

Les deux premiers chefs sont passibles d'une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement, alors que le troisième peut entraîner jusqu'à cinq ans d'incarcération.

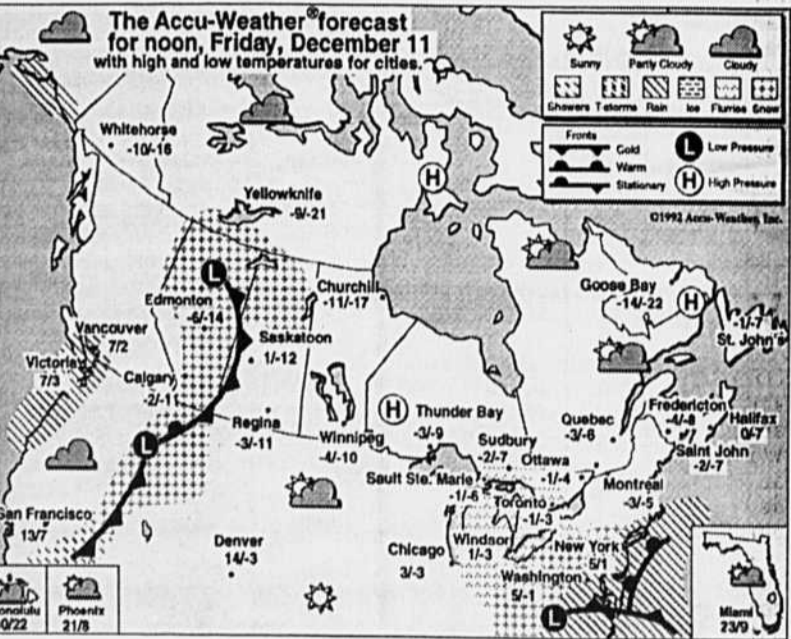
une province que pour cinq ans à la fois. C'est en décembre 1988 que le gouvernement du Québec a fait adopter la loi 178 en réaction à un jugement de la Cour suprême qui invalidait les dispositions de la loi 101 sur l'affichage.

Les autres sujets qui seront abordés au cours de cette vaste réflexion ont tous été débattus sur la place publique au cours des deux dernières années.

Dans chacun des cas, M. Ryan avait préféré reporter le débat à l'an prochain pour traiter la question en bloc.

En fin de semaine, plusieurs leaders nationalistes, dont le chef du Parti québécois Jacques Parizeau et le président du Mouvement Desjardins Claude Bélanger, ont mis en garde le gouvernement contre la tentation de rouvrir cette boîte de Pandore.

LA METEO



Situation générale: Ensoleillé sur l'est et ventoux sur le sud-ouest. Une crête de haute pression persistera en roi et maître sur l'est de la province. Il en résultera du temps ensoleillé mais plutôt froid pour les deux prochains jours. Le centre et l'ouest quand à eux, seront sous l'influence d'un système dépressionnaire.

Samedi: Ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -11. Max.: -7. Beauce, Charlevoix, Rivière-du-Loup: Ciel variable le matin. Dégradation par la suite. Max.: -8. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: Ensoleillé. Min.: -11. Max.: -7. Estrie: Nuageux avec 40% de probabilité d'averses de neige le matin. Des éclaircies par la suite. Max.: -7. Vents d'est à nord-est de 30 à 50 km/h. Samedi: Ciel variable. Min.: -10. Max.: -7. Lac-Saint-Jean, La Tuque: Dégradation graduelle. Max.: -7. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: Ensoleillé. Min.: -15. Max.: près de 90 km/h.

Saguenay, réserve faunique des Laurentides: Dégradation graduelle. Max.: -8. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: Ensoleillé. Min.: -14. Max.: -9. Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne des monts, parc de la Gaspésie: Ensoleillé. Max.: près de moins 8. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: Ensoleillé. Min.: -10. Max.: -7.

Gaspé, parc Forillon: Ciel dégradé. Min.: -14. Max.: -5. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: Ensoleillé. Min.: -10. Max.: -7. Baie-Comeau, Sept-Îles: Ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -12. Max.: -7. Basse Côte-Nord, Anticosti: Ciel dégradé. Min.: -16. Max.: -8. Samedi: Ensoleillé. Min.: -13. Max.: -7.

Trois-Rivières, Drummondville: Nuageux avec éclaircies le matin. Dégradation. Max.: -8.

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 1K2
Fax: (514) 945-1874 Tél.: (514) 989-0161
La solution des problèmes

Source: Environnement Canada

POLITIQUE

Un radical aspire à la chefferie du Parti Égalité

Gilles Pepin accuse Robert Libman d'avoir marchandé son appui à l'entente de Charlottetown

Pierre O'Neill

ROBERT LIBMAN aurait troqué son appui à l'entente de Charlottetown pour une « offre » de Robert Bourassa.

L'étonnante accusation a été portée hier en conférence de presse par le président du Parti Égalité, qui aspire à remplacer son chef et qui sera candidat au congrès de leadership que tiendra cette formation politique le 21 février prochain.

Fiscaliste de 41 ans, Gilles Pepin admet qu'il n'est pas en mesure de prouver ses allégations de marchandages. Invité à préciser la nature de l'offre que les libéraux auraient faite au chef du Parti Égalité, il a toutefois reconnu que sa certitude reposait uniquement sur son interprétation des faits.

« La seule raison que je peux voir, pour laquelle Robert Libman et les deux députés du Parti Égalité ont supporté et fait campagne pour le OUI aux côtés de Robert Bourassa et des autres leaders libéraux, c'est que quelqu'un leur a fait une offre. C'est la seule explication », a carrément affirmé Gilles Pepin.

L'aspirant au leadership est d'autant plus certain de ce qu'il avance que la décision de Robert Libman de se rallier au camp du OUI allait à l'encontre de la position officielle de son parti. Réunis en congrès plénier le 27 septembre, les membres du PE, par un vote de 60 contre 37, avaient rejeté l'entente constitutionnelle de Charlottetown.

Dans la présentation des orientations politiques qu'il véhiculera pendant cette campagne au leadership, Gilles Pepin s'est montré tout aussi radical. Il préconise le bilinguisme officiel au Québec, l'abolition de la loi 178 sur l'affichage et de la loi 101 au grand complet. À son avis, une seule alternative s'impose: le libre choix de la langue d'enseignement, de travail et d'affichage.

Se définissant comme fédéraliste

en faveur du bilinguisme et du multiculturalisme, il entend se battre contre tous ceux qui « veulent voir disparaître l'anglais de la carte morale et sociale du Québec. J'aimerais voir la loi 101 disparaître carrément ».

Parce qu'il lui paraît évident que la loi 101 nuira tout autant aux francophones qu'aux anglophones, en ce qu'elle empêche les francophones d'apprendre l'anglais et de fréquenter l'école anglaise, « alors que l'on vit dans un village global ». Mais surtout parce qu'il reproche à la loi 101 de nuire au climat économique, en éloignant les investisseurs des pays étrangers et du Canada anglais.

Quand Robert Bourassa et Claude Ryan parlent d'assouplir les dispositions de la loi 101, ils contribuent à institutionnaliser le malaise, croit Gilles Pepin, qui souhaite voir disparaître également ces « politiques qui essaient d'éliminer l'anglais de la vie moderne. Ils vont éliminer une grande portion de la communauté anglophone, sinon toute la communauté anglophone ».

Plus encore, soutient Gilles Pepin, imposer des restrictions linguistiques en éducation, dans les services sociaux, en affichage et au travail, c'est rien de moins que de la répression. « C'est une société qui devient répressive. Et une société répressive ne peut être progressive. On doit permettre aux gens d'avoir le libre choix de leur langue ».

Parfaitement bilingue, Gilles Pepin n'aime pas qu'on lui demande s'il se sent plus anglophone que francophone. Sur le ton de l'indignation, il rappelle qu'il a fait ses études classiques au collège Bourget de Rigaud avant de fréquenter l'Université Bishop de Lennoxville. Il veut la tête de son chef, parce que le Parti Égalité est en pleine « stagnation » avec seulement 3500 membres. Il en conclut que Robert Libman n'est plus l'homme de la situation.

Le Québec prévoit améliorer son efficacité énergétique de 15%

QUÉBEC (PC) — Le Québec prévoit améliorer de 15% en dix ans son efficacité énergétique.

Cette stratégie d'efficacité a été rendue publique hier à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Énergie, Lise Bacon. Cette dernière a cependant indiqué que les mesures concrètes mises de l'avant pour réaliser cet objectif seront connues plus tard.

Si l'amélioration de 15% est réalisée, cela pourrait amener le Québec à retarder l'aménagement des barrages hydroélectriques prévus au cours de la prochaine décennie, a noté la ministre. Sinon, les projets hydroélectriques actuels devront aller de l'avant car on s'attend à la construction de 350 000 logements additionnels d'ici à 15 ans au Québec.

Selon Mme Bacon, la stratégie vise à améliorer la situation du consommateur en réduisant le coût élevé de l'énergie.

Pour les entreprises, une réduction

du coût de l'énergie renforcera leur compétitivité et la rentabilité de leurs opérations.

Parmi les actions qui sont étudiées, on envisage des mesures d'aide financière aux municipalités, des gestes posés à l'intention des petites et moyennes entreprises, dans le secteur agricole et dans le transport en commun.

On envisage aussi des programmes concernant des normes de construction dans le bâtiment ainsi que des campagnes de sensibilisation en faveur de l'économie d'énergie dans les écoles secondaires.

L'actuel programme d'aide au développement des technologies de l'énergie verra son budget augmenter d'un million de dollars tandis que le Bureau de l'efficacité énergétique verra ses fonds grimper de 2 millions \$ d'ici à 1995.

Mme Bacon a lancé un appel à la concertation des différents partenaires afin que l'objectif de réduction de 15% en dix ans soit réalisé.

Waddell reçoit encore des menaces

OTTAWA (PC) — Farouche défenseur d'un meilleur contrôle des armes, le député néo-démocrate Ian Waddell reçoit encore des menaces au téléphone bien après l'adoption de la loi par les Communautés, il y a plusieurs semaines.

« Je continue d'avoir des menaces sur mon répondeur téléphonique, dont la moindre est bien de me faire battre aux prochaines élections », a déclaré hier le député de la Colombie-Britannique après avoir fourni son appui à un regroupement qui se bat pour une application sévère et rigoureuse de la nouvelle Loi sur les armes à feu.

La Coalition pour le contrôle des armes a réclamé, hier, en conférence de presse, une surveillance étroite de la nouvelle loi par les gouvernements provinciaux, qui sont chargés d'appliquer cette mesure adoptée récemment par le Parlement du Canada.

Si le Québec, où se sont produites deux fusillades ces derniers an-

nées, se montre réceptif, il en est autrement de certaines provinces de l'Ouest qu'on n'ose pas nommer mais qu'on pointe du doigt.

« Nous nous inquiétons de la façon dont certaines provinces prennent au sérieux la nouvelle réglementation. On n'entend pas toujours des commentaires positifs », a déclaré la présidente de la coalition, Mme Wendy Cukier, qui n'a pas voulu identifier les gouvernements récalcitrants.

Le Québec se montrerait plutôt réceptif. « La Sécurité du Québec est très ouverte à nos revendications », a indiqué la directrice de la coalition, Mme Heidi Rathjen.

Pour donner encore plus de poids à la nouvelle législation, la coalition propose de prolonger pour une deuxième fois le moratoire permettant aux propriétaires de rendre les armes devenues illégales. On a déjà écrit à chacune des provinces pour défendre leurs intérêts.

Crédits supplémentaires de 101 millions \$

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a déposé des crédits supplémentaires de 101 millions \$ hier à l'Assemblée nationale.

Les sommes serviront entre autres aux programmes de construction de logements gérés par la Société d'habitation du Québec (35 millions \$) et à combler un déficit d'opération à la Commission des

services juridiques (10 millions \$).

De plus, le gouvernement a dû débloquer 21 millions \$ additionnels dans l'aide financière aux étudiants à cause d'une hausse du nombre d'étudiants inscrits à des cours collégiaux ou universitaires. Le programme destiné à l'éducation populaire, victime d'une coupure le printemps passé, a aussi reçu 2 millions \$ additionnels.

Droits des homosexuels: Ottawa choisit de ménager la chèvre et le chou

Jean Dion

de notre bureau d'Ottawa

EN DÉCIDANT d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle mais en restreignant la définition de l'état matrimonial aux seuls couples hétérosexuels, le gouvernement fédéral a finalement choisi de ménager la chèvre et le chou tout en renvoyant une bonne partie du dossier aux tribunaux.

C'est ce qui se dégage du projet de loi visant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, déposé hier aux Communautés par la ministre de la Justice, Kim Campbell. Le projet comprend un train de mesures destinées à mettre à jour la loi, mais ses plus importants amendements concernent les droits des homosexuels.

En substance, le projet de loi, qui sera débattu au printemps, ajoute à la loi un onzième motif de discrimination illicite, celui de l'orientation sexuelle, tout en précisant que les questions relatives au statut matrimonial ne renvoient qu'aux relations hétérosexuelles. Ottawa aurait ainsi choisi de reprendre d'une main ce qu'il donne de l'autre, soucieux de satisfaire des intérêts divergents qui s'affrontent depuis longtemps dans ce délicat débat.

« Je reconnais que pour beaucoup de gens et de groupes, ces modifications ne vont pas assez loin, tandis qu'elles vont trop loin pour d'autres. Mais voilà ce que c'est que de gouverner: aller aussi loin que l'équilibre des intérêts permet d'aller », s'est justifiée hier Mme Campbell lors d'une conférence de presse consécutive au dépôt du projet de loi.

S'il répond à la promesse formulée dès 1985 par les conservateurs de procéder à une refonte de la Loi sur les droits de la personne pour y inclure une disposition prohibant la discrimination à l'égard des homosexuels, le projet de loi reste cependant en deçà de ce que plusieurs gays revendiquent, soit la reconnaissance légale des couples formés de personnes du même sexe.

Cette question fait présentement l'objet de nombreux recours judiciaires. Plus tôt cette année, le tribunal des droits de la personne de l'Ontario avait statué que la définition de l'état matrimonial comprise dans la loi de cette province était inconstitutionnelle.

Hier, Mme Campbell s'est dite d'avis que le tribunal ontarien avait eu tort et que la définition « hétérosexuelle » du statut matrimonial res-



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Le projet de loi déposé par la ministre de la Justice, Kim Campbell, renvoie une bonne partie du dossier de l'état matrimonial aux tribunaux.

pecte la Charte des droits. Elle s'est de plus défendue de n'avoir protégé les droits des homosexuels qu'à moitié, se rabattant sur le fait que son projet ne comporte pas de définition du mot « époux/se » pour appuyer sa thèse.

« La définition du statut matrimonial est conforme à l'opinion publique et aux valeurs canadiennes. Dans la loi canadienne, le mariage officiel et légal est un mariage entre un homme et une femme. Je ne

connais pas une juridiction au monde qui ait une autre définition du statut matrimonial. »

Pour la ministre, le statut matrimonial tel que défini par la loi ne constitue pas un fondement de droit, mais un motif illicite de distinction. En conséquence, les couples homosexuels ne peuvent, pas plus que d'autres, faire l'objet de discrimination sur cette base.

Quant aux avantages sociaux réservés aux couples hétérosexuels

(pensions, exemptions fiscales), elle a ajouté que « la revendication de bénéfices par les homosexuels n'est pas basée sur la situation maritale, mais sur une définition du terme « époux ». (Et cela devrait être réglé au cas par cas » par les tribunaux.

Qualifiant son projet d'« énorme pas en avant », Mme Campbell a indiqué qu'il y a toute une gamme d'intérêts défendus par la communauté homosexuelle qui ne sont pas touchés par cette définition, qui devront être développés et élaborés. Cela ouvre la porte à la détermination d'autres droits pour cette communauté. Ce que nous suggérons est équitable. »

Mme Campbell a par ailleurs nié avoir resserré la portée de la définition de l'état marital pour satisfaire les éléments les plus radicaux du caucus conservateur. Sur l'opportunité de tenir un vote libre aux Communautés, elle a ajouté: « Nous n'avons pas encore déterminé notre stratégie. Nous respectons toujours l'opinion de nos députés en ce qui a trait aux questions morales. Mais je rappelle qu'il s'agit d'un projet de loi du gouvernement, et qu'il est décidé de le faire adopter. »

Le projet de loi s'est par ailleurs attiré les foudres du néo-démocrate Svend Robinson, le seul député fédéral à avoir reconnu publiquement son homosexualité, qui a qualifié les nouvelles mesures de « trahison » à l'endroit de la communauté gaie.

« Mme Campbell a trahi tous ses engagements sérieux envers l'égalité. Elle a nié la réalité de milliers de Canadiens qui vivent dans un couple gai ou lesbien. Pourquoi était-il nécessaire de définir le statut matrimonial de cette façon? a commenté le député. Cette définition est inconstitutionnelle. »

M. Robinson s'en est pris au « message envoyé par la ministre aux tribunaux et au secteur privé, un message à la fois discriminatoire et offensant. Le gouvernement avait dit qu'il entendait faire preuve de leadership dans la question des droits des homosexuels, mais il se retrouve aujourd'hui à la remorque » de toutes les instances qui auront à se pencher sur la question.

Il a expliqué ne pas savoir encore s'il votera contre le projet de loi. Le caucus du NPD fera le point au cours des prochains semaines, et l'hypothèse la plus plausible est que le parti soumettra des amendements au projet afin de protéger les mesures anti-discriminatoires tout en attaquant la définition du statut marital.

Le Bloc s'en prend au projet fédéral en matière de main-d'oeuvre et formation professionnelle

Jean Dion

de notre bureau d'Ottawa

LE BLOC québécois accuse Ottawa de chercher à « passer un Charlottetown en douce » au Québec en matière de main-d'oeuvre et de formation professionnelle.

Les bloquistes en ont contre le projet fédéral, annoncé la semaine dernière dans la foulée de la déclaration Mazankowski, d'investir 250 millions \$ sur cinq ans en vue de « créer des partenariats sectoriels solides et d'élaborer des stratégies globales de mise en valeur des ressources humaines ». En d'autres termes, de soumettre l'allocation des fonds aux besoins des entreprises de 55 secteurs en fonction de normes nationales fixées par Ottawa.

« Ce projet équivaut au maintien de deux réseaux en matière de main-d'oeuvre et de formation professionnelle. »

« Cela va à l'encontre de ce que tout le Québec réclame », a dénoncé hier le député du Bloc de Laurier/Ste-Marie, Gilles Duceppe.

M. Duceppe a rappelé que les conclusions du Forum sur l'emploi et de la Commission Bélanger-Campeau étaient claires en ce que le

Québec est « en complet désaccord avec toute mainmise d'Ottawa sur ces secteurs par le biais de normes nationales ».

« Ce que nous voulons, c'est une entente administrative assortie d'un guichet unique. Au Québec, il y a consensus: quand Ghislain Dufour et Gérard Larose s'entendent sur le même projet, on peut parler d'unanimité », a ajouté le député.

Selon le Bloc, loin de réduire les coûteux chevauchements de compétences, les mesures annoncées par le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, Bernard Valcourt, les amplifieront. En outre, les normes nationales seront édictées loin des lieux d'intervention où se vivent les véritables problèmes en matière de formation en milieu de travail.

Le projet d'Ottawa constituerait également une intrusion dans le secteur de l'éducation, puisque l'industrie (de ressort fédéral-provincial) sera à même de participer à l'élaboration des normes de formation, donc de « jouer » dans les programmes scolaires.

« On veut faire par la porte de côté ce qu'on n'a pu faire lors du référendum », a ajouté M. Duceppe.

Pour son collègue de Rosemont, Benoît Tremblay, le programme fédéral n'est rien moins qu'un « gas-

pillage éhonté », à la fois parce que l'existence de deux réseaux de formation entraîne déjà des pertes annuelles de l'ordre de 300 millions \$, et parce que « le gouvernement injecte 250 millions \$ pour développer des normes nationales, alors qu'au même moment il dit qu'il n'a pas d'argent pour envoyer les chômeurs à l'école ».

Plus tôt cette année, le programme fédéral de formation professionnelle à l'intention des chômeurs avait dû être interrompu après quatre mois d'opération, les coffres étant à sec à cause d'une demande plus forte que prévu. 300 millions \$ supplémentaires ont été prévus à cet effet en 1993, pour un total de 2,2 milliards \$.

DES IDÉES-CADEAUX ORIGINALES

LE PARIS: 36.95\$

Un journal de voyage «CARNET DU VOYAGEUR», un guide de voyage «MICHELIN VERT» au choix, une ceinture-passeport «BOULE»

LE TOKYO: 28.95\$

Une trousse de toilette «TRAVEL POUCH», un étui savon, un étui à brosse-à-dents, un étui à rasoir, une serviette de voyage «PACKTOWEL»

Disponibles à nos Boutiques

3603 Saint-Denis
Montréal
(514) 252-3117

Place Laurier
Ste-Foy
1-800-461-8585

BOUTIQUE
LIBRE
TOUR POUR LE VOYAGE

Les « Boutiques Temps Libre / Tout pour le voyage » sont opérées par Tourisme Jeunesse, un organisme sans but lucratif qui vise à faciliter et à promouvoir le voyage auprès des jeunes. Merci de votre appui!

ciel 98.5

Cette année, écoutez CIEL!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

TUNISIE

**IDENTIFIEZ
5 MOTS PASSEPORT**

TIRAGE LE 24 DÉCEMBRE 1992
À 10 HEURES 15

MOTS PASSEPORT	DATE DE DIFFUSION	REMPLEZ ET RETOURNEZ À: CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3
NOM		PRÉNOM
ADRESSE		
VILLE		CODE POSTAL
TÉLÉPHONE		
QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER 90 + 85 =		

LE DEVOIR **exorik**
CLIFFS

LES SPORTS



PHOTO PC 1945
Helen Candaele Saint Aubin, une étoile de la ligue de baseball féminine de 1940 qui fut l'inspiration du film *A League of Their Own*, est décédée mardi à Santa Barbara à 63 ans. Elle était connue sous le nom de Callaghan au moment d'être choisie par la All American Girls Professional Baseball League.

La LNH s'en va à Disneyland

WEST PALM BEACH (PC) — Les propriétaires d'équipes ont laissé tomber une bombe, hier aux assises du hockey, en annonçant que deux nouvelles équipes se joindraient au circuit et cela possiblement dès la saison prochaine.

Anaheim (Californie) et Miami (Floride) sont les surprénants élus.

La compagnie Walt Disney sera propriétaire de la concession d'Anaheim et Wayne Huizenga, propriétaire de Blockbuster Video et principal actionnaire des Marlins de la Floride de la Ligue nationale de baseball, dirigera la formation floridienne.

«Le fait que le circuit ait réussi à attirer des investisseurs de la trempe de Disney et Blockbuster Video prouve jusqu'à quel point la LNH a gagné en crédibilité au cours des dernières années», a déclaré Gil Stein le président par intérim de la ligue.

«Le hockey avait besoin d'étendre ses tentacules, a-t-il poursuivi, et cette nouvelle expansion servira admirablement la cause.»

Chaque des nouvelles concessions versera 50 millions \$ US pour accéder au circuit. Dans le cas d'Anaheim, Disney versera 25 millions \$ de cette somme directement dans les coffres des Kings de Los Angeles. Anaheim se situe en effet à l'intérieur d'un périmètre protégé de 90 kilomètres. Selon les règlements de la LNH, les Kings, qui évoluent tout près, ont droit à une compensation.

«Avec cette nouvelle expansion, je pense qu'on assiste à la naissance d'une nouvelle ère au hockey», a dé-

claré le propriétaire des Red Wings de Detroit Mike Ilitch.

Michael Eisner, le directeur exécutif de la corporation Disney, a pour sa part déclaré qu'il aimerait appeler la nouvelle concession les «Mighty Ducks» en l'honneur du film du même nom tourné par Disney.

L'équipe d'Anaheim évoluera vraisemblablement dans le nouvel Anaheim Arena d'une capacité de 17 000 spectateurs. Le stade, présentement en construction, devrait être prêt au mois de juin.

De son côté, Huizenga a confié qu'il n'avait aucune idée du nom que portera la concession floridienne. L'équipe sera logée temporairement au Miami Arena qui peut accueillir entre 14 000 et 15 000 spectateurs.

Si l'une ou l'autre des équipes ne parvient pas à s'organiser dans les délais prescrits par la ligue, le début de ses activités sera tout simplement reporté à la saison 1994-95.

Stein a déclaré que le repêchage d'expansion serait semblable à celui qui a marqué l'arrivée des concessions de Tampa Bay et d'Ottawa cette saison. Il a précisé qu'on ne savait toujours pas laquelle des deux équipes aurait le premier choix au repêchage amateur du mois de juin.

Le président a conclu en disant qu'il souhaitait que ces deux nouvelles concessions, qui se situent en plein cœur de deux méga-marchés, contribueraient à convaincre un grand réseau de télévision américain à acheter et diffuser le produit de la Ligue nationale de hockey.

Assises du baseball La vente du siècle

d'après AFP et PC

LOUISVILLE — Le baseball professionnel a vécu la vente du siècle, hier, lors de dernière journée de ses assises d'hiver organisées à Louisville dans le Kentucky.

Durant quinze heures de folie, les responsables des clubs ont engagé des millions tant sur des stars que sur des remplaçants. Au total: 124,65 millions de dollars investis sur 15 joueurs et pour une durée totale de 34 saisons.

La journée avait commencé avec le nouveau contrat (4,2 millions \$ pour 2 ans) offert par les Rangers de New York à Steve Howe, joueur suspendu à vie qui fut réintégré le mois dernier, et s'est terminée avec

la signature de Ken Griffey Jr. à Seattle pour 24 millions \$ et une durée de quatre ans.

Entre temps, il y a eu une pléiade de records battus dont le plus important fut celui de Barry Bonds. Ce dernier s'est en effet lié avec San Francisco pour six ans et la bagatelle de... 43,75 millions \$!

Un nouveau cap venait d'être franchi dans le monde du baseball depuis la barrière du million annuel atteinte par Nolan Ryan le 19 novembre 1979 pour un contrat de quatre ans avec Houston.

Bonds a ainsi envoyé aux oubliettes l'ancien record détenu par Cal Ripken (32,5 millions \$ avec les Baltimore). Avec une moyenne de 7 291 667 millions \$, il a aussi dépassé

Ryne Sandberg et ses 7,1 millions \$ avec les Cubs de Chicago. David Cone, vainqueur des Séries mondiales avec Toronto, a également inscrit son nom dans les annales en rejoignant Kansas City: avec 6 millions \$ de revenus annuels durant trois ans, il est devenu le lanceur le mieux payé, les 9 millions \$ de bonus à la signature constituant l'autre record.

La tête dans les nuages, le baseball majeur a donc montré qu'il a perdu le sens des valeurs. Le rêve se confond maintenant avec la réalité. Il ne reste qu'à espérer qu'il ne se transformera pas en cauchemar.

Bilan: 43 millions \$ à Barry Bonds, 28 millions \$ à Mike Maddux, 25 millions \$ à Joe Carter, un

boni de signature de 9 millions \$ à David Cone.

L'écart entre riches et pauvres n'a jamais été aussi grand. En voyant que Maddux avait préféré les 28 millions \$ des Braves, le dg des Yankees a dit qu'il s'agissait d'une aubaine. Lui, il était prêt à donner 37 millions \$.

Que vaudra Larry Walker quand il sera autonome dans deux ans? Aussi bien ne pas y penser...

A eux seuls, les Blue Jays ont dépensé 4,5 millions \$ sur le marché des joueurs autonomes pour signer Joe Carter, Paul Molitor (13 M \$) et Dave Stewart (8,5 M \$).

Le baseball risque sérieusement une indigestion. Il suffit de savoir compter pour s'en rendre compte.

Astucieux, les Expos s'en tirent fort bien

Richard Milo
de la Presse Canadienne

LOUISVILLE (PC) — Les Expos se sont affaiblis aux assises d'hiver de Louisville mais ils sont encore les favoris de plusieurs observateurs pour remporter le titre de la section Est en 1993. Même s'ils ont cédé Ivan Calderon et Mark Gardner pour réduire leur masse salariale, ils auront probablement la meilleure formation partante de leur section.

«C'est l'équipe à battre», a tranché Jim Fregosi, le gérant des Phillies, peut-être le plus sérieux rival des Expos en 1993.

Déjà forts à l'attaque, ils ont ajouté de la puissance et de la rapidité en engageant le gros Pete Incaviglia et le petit Milt Thompson, deux voltigeurs autonomes. Pour compléter la rotation, ils avaient obtenu le gaucher Danny Jackson, des Marlins de la Floride, à l'issue du repêchage d'expansion.

«Les Phillies seront les plus dangereux. Ils ont des frappeurs "professionnels" et ils ont amélioré leur personnel de lanceurs», a noté le dg des Expos, Dan Duquette.

Avec le démantèlement des Pirates de Pittsburgh, la course s'annonce intéressante. En fait, le titre semble à la portée de tous à l'exception des Pirates, une équipe qui s'en va à la dérive. Faute d'argent, ils ont laissé partir Barry Bonds et Doug Drabek en plus d'échanger Jose Lind. Ils ont également libéré Cecil Espy et Gary Varsho, deux joueurs qui ont joint les Reds de Cincinnati.

Les Pirates miseront surtout sur la jeunesse. Ils ont une haute opinion de Carlos Garcia, un joueur de champ intérieur ayant frappé pour .303 à Buffalo. Le voltigeur Albert Martin a claqué 20 circuits tout en conservant une moyenne de .305 dans le AAA.

Même s'ils n'ont pu retenir Mike Maddux, le gagnant du trophée Cy Young, les Cubs de leur côté pensent avoir compensé avec l'addition de l'excellent droitier Jose Guzman, des releveurs gauchers Dan Plesac

et Randy Myers, ainsi que Steve Lake, un receveur d'expérience pour seconder Rick Wilkins.

Les Cubs ont perdu leur receveur no 1, Joe Girardi, réclamé par les Rockies du Colorado. «On a pris l'argent (environ 27 M \$) qu'on voulait donner à Maddux pour obtenir quatre joueurs», a expliqué le dg Larry Himes. Les Cubs ont accordé 14,3 millions \$ pour quatre ans à Guzman, qui pense pouvoir gagner entre 15 et 20 victoires.

Quant aux Cards, ils ont fait leurs devoirs en retenant les services du vétéran Ozzie Smith pour solidifier l'avant-champ. Ils ont aussi mis sous contrat le joueur de premier but Hector Villanueva.

Les Mets, eux, se sont fait discrets mais ils avaient déjà obtenu le

joueur d'arrêt-court Tony Fernandez des Padres de San Diego à la fin du mois d'octobre.

En obtenant le receveur Tim Spehr en retour de Mark Gardner, les Expos se sont dotés d'une police d'assurance si jamais le jeune Tim Laker doit poursuivre son apprentissage dans les ligues mineures.

Il leur reste toutefois à obtenir un réserviste à l'avant-champ, un joueur capable d'évoluer à l'arrêt-court et au deuxième but.

Ils ont besoin d'un joueur ayant de l'expérience pour seconder Wil Cordero et aussi pour donner congé à Delino DeShields.

Peut-être offriront-ils un contrat à Jose Uribe, le vétéran des Giants qui n'a toujours pas trouvé preneur sur le marché des joueurs auto-

nomes. Il pourrait être disponible à un prix abordable en janvier.

Idéalement, un bon frappeur gaucher aiderait la cause des Expos au premier but. Johnny VanderWal et Frank Bolick frappent bien dans les ligues d'hiver et on pourrait les inviter à partager le premier but avec Greg Colbrunn. L'addition d'un partant de qualité aiderait également mais c'est une question de gros sous et les Expos en ont peu.

La chute du dollar canadien coûtera 1 million \$ de plus en frais d'opération la saison prochaine. De plus, quatre joueurs admissibles à l'arbitrage — Larry Walker, Marquis Grissom, Delino DeShields et Ken Hill — devraient s'accaparer des 4 millions \$ économisés par les échanges de Calderon et Gardner.

Rétrospective annuelle

1992 Chine: le sport au service de la propagande

Pierre Lanfranchi
de l'agence France-Presse

BEIJING — La Chine, qui mène une campagne effrénée pour accueillir les jeux Olympiques de l'An 2000, a décidé de faire du sport un instrument de la propagande officielle et du développement économique.

Pour y parvenir, le régime, qui accorde une large publicité à la moisson de médailles remportées par ses athlètes aux jeux Olympiques de Barcelone, l'été dernier, n'hésite pas à recourir aux méthodes désormais remises au magasin des accessoires en Russie et dans les ex-Etats communistes d'Europe de l'est.

Les entraîneurs au chômage de ces pays sont ainsi très recherchés, notamment en athlétisme et en natation. Une quinzaine d'entre eux, Russes et Tchécoslovaques notamment, sont désormais établis en Chine pour y préparer les champions locaux.

Ils ne deviennent certes pas millionnaires en dollars, mais ils peuvent dans le plus grand secret, vivre confortablement en attendant des jours meilleurs dans leur pays. Ils ont ainsi à leur disposition un appartement, une voiture et un salaire confortables, nettement supérieur en tout cas à celui de leurs collègues chinois.

Pour le reste, tout l'éventail des méthodes qui firent les beaux jours dans les pays communistes européens est utilisé: sélection des enfants doués, séparés de leur famille pour subir un entraînement très poussé, avantages matériels et professionnels, préparation médicale.

Nombre de spécialistes étrangers ont d'ailleurs accusé certaines nageuses chinoises médaillées aux Jeux de Barcelone d'absorber des produits dopants ou des stéroïdes qui développent la musculature. Ces accusations ont été rejetées par la presse chinoise qui les a mises sur le compte de la «jalousie internationale». Le seul cas avéré de dopage d'un athlète chinois au jeu concerne la volleyeuse Wu Dan qui avait pris un médicament contenant de la strichnine, produit interdit par le Comité internationale olympique (CIO).

Désormais, tout le pays est mobilisé pour la «glorieuse cause olympique», selon les termes de la propagande officielle, afin que Pekin obtienne l'organisation des JO de l'an 2000.

La capitale chinoise est en compétition avec Berlin, Milan, Manchester, Brasilia, Sydney, Tachkent et Istanbul.

Dans l'attente de la décision du CIO, le 23 septembre prochain, un programme de grands travaux a été lancé depuis quelques mois dans la

capitale de 11 millions d'habitants pavoisée de panneaux publicitaires sur Pekin-2000.

Il s'agit notamment de construire un stade de 100 000 places et de moderniser les installations des Jeux asiatiques de 1990, ainsi que les principales infrastructures (aéroport, routes, télécommunications, hôtels...).

Au-delà de l'exhortation de «l'esprit olympique», le régime profite aussi de l'occasion pour mobiliser une population, plus intéressée à réaliser des affaires que par la politique. Trois ans et demi après les événements de la Place Tiananmen, il s'agit de situer la candidature pékinoise dans le cadre d'une campagne de propagande «d'éducation patriotique» aux accents ultra-nationalistes.

A l'heure de la relance des réformes économiques et de l'instauration de «l'économie de marché socialiste», cette candidature et le sport en général sont enfin considérés comme des instruments du développement économique.

Les moyens d'information, qui sont étroitement contrôlés par le pouvoir citent ainsi en exemple l'ancien gymnaste Li Ning — quatre fois médaille d'or aux Jeux de Los Angeles de 1984 —, qui a depuis créé une marque d'articles de sport à son nom et lancé une chaîne de magasins spécialisés.



NOUVEAU

QUOI? Chronique informatique

QUAND? Tous les samedis

OÙ? Dans la section économique du Devoir

PAR QUI? André Salwyn (collaborateur spécial)

POURQUOI? Pour suivre le pouls de l'industrie

QUI? 62,250 lecteurs.

Pour annoncer dans la rubrique "INFORMATIQUE EN TÊTE" demandez Johanne Guibeau au 985-3399 ou 1-800-363-0305

EN BREF...

McEnroe s'effondre
MUNICH AFP — L'Américain Michael Chang et le Croate Goran Ivanisevic se rencontreront demain en demi-finale de la Coupe du Grand Chelem de tennis, dotée de six millions de dollars, après avoir éliminé respectivement Petr Korda et John McEnroe, hier en quarts de finale. Aujourd'hui, les deux autres quarts de finale opposeront d'abord l'Allemand Michael Stich au Néerlandais Richard Krajicek (N.8), puis l'Américain Pete Sampras (N.3) au Français Henri Leconte.

Soccer US à Montréal
LA VILLE DE MONTRÉAL comptera la saison prochaine une concession au sein de la Ligue américaine de soccer professionnel (APSL). L'équipe complète pour le moment un circuit composé des 86ers de Vancouver, du Salsa de Los Angeles, des Foxes du Colorado, champions en titre, des Rowdies de Tampa Bay et des Strikers de Fort Lauderdale. L'équipe montréalaise, qui est toujours à la recherche d'un nom et d'un entraîneur-chef, disputera ses matchs au Centre Claude-Robillard.

On ne sait trop pour le moment ce qu'il adviendra du F.C. Supra de Montréal, qui, l'an dernier, faisait partie de la Ligue canadienne de soccer. (PC)

HOCKEY

Ligue nationale		Edmonton au Minnesota		Winnipeg à Washington			
Mercredi		NY Islanders à Chicago		Demain			
Tampa Bay 5, NY Rangers 6	Boston 2, Buffalo 5	Ottawa 2, Hartford 6	Washington 6, New Jersey 2	Detroit 3, Toronto 5	San Jose 3, Vancouver 8		
Hier		Aujourd'hui		Hier			
Ottawa à Boston	Hartford à Buffalo	NY Rangers à Tampa Bay	Pittsburgh au New Jersey	Philadelphie à Detroit	Calgary à Toronto		
LIGUE NATIONALE							
Conférence Prince de Galles							
Section Charles Adam							
	pj	g	p	n	bp		
MONTRÉAL	30	18	8	4	125		
BOSTON	27	17	8	2	113		
QUÉBEC	29	14	10	5	125		
BUFFALO	29	11	13	5	128		
HARTFORD	27	8	18	1	82		
OTTAWA	30	3	25	2	66		
Section Patrick							
PITTSBURGH	30	20	7	3	138		
WASHINGTON	30	15	13	2	118		
NY RANGERS	28	14	11	3	115		
NEW JERSEY	27	14	12	1	93		
PHILADELPHIE	26	10	12	4	104		
NY ISLANDERS	27	10	13	4	106		
Conférence Clarence-Campbell							
Section Norris							
MINNESOTA	28	16	9	3	102		
CHICAGO	30	15	11	4	100		
DETROIT	31	15	15	1	133		
TORONTO	28	12	12	4	85		
SAINT LOUIS	28	10	14	4	103		
TAMPA BAY	30	10	18	2	106		
Section Smythe							
LOS ANGELES	29	19	7	3	125		
VANCOUVER	28	17	9	2	138		
CALGARY	29	16	10	3	116		
EDMONTON	29	10	15	4	82		
WINNIPEG	26	8	15	3	88		
SAN JOSE	28	5	22	1	79		
Les meneurs							
	b	p	pts		b	p	pts
Lemieux, Pgh	32	46	78	Sundin, Qué	21	24	45
LaFontaine, Buf	30	32	52	Recchi, Phi	16	29	45
Kurri, LA	17	34	51	Sakic, Qué	22	21	43
Oates, Bos	15	32	47	Stevens, Pgh	19	24	43
Yzerman, Det	23	23	46	Robitaille, LA	23	19	42
				Tocchet, Pgh	20	22	42
				Roberts, Cal	18	24	42
				Turgeon, NYI	16	26	42
				Messier, NYR	13	29	42
				Gilmour, Tor	10	31	41

EN BREF

Hausse de 4,3% des ventes

OTTAWA (PC) — Les magasins à rayons ont enregistré des ventes de 1,15 milliard \$ en octobre dernier, soit 4,3% de plus que durant le même mois de l'année précédente, a indiqué, jeudi, Statistique Canada. Les ventes des concessionnaires, qui se sont élevées à 64,6 millions \$, comptent pour 5,6% du total des ventes dans les magasins à rayons. Selon l'agence gouvernementale, les ventes étaient en hausse dans toutes les provinces sauf en Alberta où les magasins à rayons ont encaissé une baisse de 4,3% à 119,7 millions \$. Le Nouveau-Brunswick a enregistré la meilleure performance parmi les provinces avec une augmentation de 8% à 27,2 millions \$. Parmi les 10 plus importants centres urbains, les villes d'Ottawa et Hull ainsi que Québec ont connu en octobre les plus fortes hausses des ventes avec une augmentation de 8,2% à 54,9 millions \$ et de 8,3 à 31 millions \$.

L'inflation vaincue

OTTAWA (PC) — Il semble que la victoire sur l'inflation soit à la portée de la main, a déclaré le gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, en effet affirmé devant le comité des finances des Communes qu'il était près d'atteindre son but : la stabilité des prix. Il y a une stabilité des prix lorsque le taux de l'inflation demeure régulièrement sous la barre des 2%. «Nous sommes tout près d'avoir la stabilité des prix. C'est un point essentiel», a-t-il dit. Durant la majeure partie de 1992, Statistique Canada a rapporté un taux d'inflation annuel variant autour de 1,5%. Ainsi, en octobre, le taux annuel a été de 1,6 pour cent. Et M. Crow a informé le comité que, de manière persistante, l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada a surévalué l'inflation d'un demi-point à un point entier de pourcentage. L'objectif de M. Crow a été un taux d'inflation de moins de deux pour cent en 1995. Mais la récession a réduit, de façon marquée, les pressions inflationnistes sur l'économie.

Privatisations et pertes d'emplois

OTTAWA (PC) — Au cours des huit dernières années, les privatisations et une efficacité accrue ont entraîné une perte de 86 000 emplois dans les sociétés de la Couronne, selon un rapport du Conseil du Trésor. Le rapport indique que 121 000 personnes travaillaient pour les sociétés d'Etat en 1991-92. Toujours selon ce rapport, que vient de déposer aux Communes le président du Conseil du Trésor Gilles Loiselle, le nombre de sociétés d'Etat est passé de 61 à 45 en huit ans. Air Canada, Pétro-Canada, de Havilland et Canadair font partie des plus importantes privatisations. Une nouvelle réduction du personnel des sociétés de la Couronne est prévue l'an prochain, avec l'abolition de d'autres agences gouvernementales. L'Hôtel de la monnaie pourrait aussi être privatisé. Les sociétés de la Couronne ont versé 224 millions \$ dans les coffres du gouvernement en 1991-92. Mais elles doivent encore 14,1 millions \$ au trésor canadien. Cependant, la somme due a été réduite de 1,9million \$ au cours des six dernières années.

Mont Saint-Sauveur réduit sa perte

AU COURS du deuxième trimestre clos le 1er novembre 1992, Mont Saint-Sauveur International a dégagé une perte nette de 1,2 million \$, ou 14 cents par action. Il s'agit d'une amélioration de 4,8% par rapport à la perte de 1,3 million \$ (15 cents l'action) enregistrée au deuxième trimestre de 1991, «un résultat d'autant plus satisfaisant», a déclaré Jacques Hébert, président et chef de la direction, qu'il n'inclut pas les activités immobilières de Jay Peak et qu'il intègre les dépenses d'exploitation de la station Ski Morin Heights, acquise en juin dernier, alors que cette station n'a pas encore généré des revenus. Les ventes ont, pour leur part, progressé de 22,2% entre les deux trimestres comparatifs, passant de 1,8 à 2,2 millions \$. Ces résultats ont conduit à une perte de 2,3 millions \$ (26 cents par action) au premier semestre, comparativement à une perte de 1,6 million \$ (18 cents l'action) au cours des premiers six mois de l'exercice 1991-1992. Entre ces deux semestres, les revenus se sont repliés de 11,1%, de 5,4 à 4,8 millions \$. Au bilan, le ratio du fonds de roulement est passé de 1,55 à 1,22 pour l'entre novembre 1991 et novembre 1992. Quant au ratio dette/sources de capitaux, il se chiffrait à 1,31 au 1er novembre 1992, comparativement à 1,41 un an plus tôt. Entre-temps, quelque 2,6 millions \$ ont été retranchés de la dette à long terme. Le fonds de roulement de Mont Saint-Sauveur se situait à 2,7 millions \$ à la fin du premier semestre de 1992, en baisse de 1 million \$ par rapport à il y a un an.

La Banque Laurentienne achète General Trust

d'après Presse Canadienne

LA BANQUE Laurentienne accroît sa présence sur le marché ontarien.

L'institution financière vient d'acquiescer, au coût de 82 millions \$, la filiale ontarienne de Trusto Général, soit General Trust Corporation of Canada, complétant ainsi une ronde de discussions amorcée en novembre 1991.

De ce prix versé, 20 millions \$ seront retenus pour une durée de un an afin de permettre à La Laurentienne d'évaluer plus en détails le portefeuille de prêts non productifs.

Avec cette acquisition, la Banque Laurentienne portera de 28 à 55 le nombre de ses succursales dans le sud de l'Ontario.

Il y a un an et demi, l'institution financière avait procédé à l'achat des succursales de la défunte Standard Trust, ce qui avait permis à la Banque Laurentienne de solidifier sa présence sur le marché ontarien.

Par la suite, la Laurentienne s'est portée acquéreur de la quasi-banque Financière (au prix de 20 millions \$, dont 13 millions \$ son retenus jusqu'en janvier prochain afin de permettre à la Banque d'évaluer la qualité du portefeuille

de prêts) et de la société de fiducie Guardian (117 millions \$) auprès de la défunte compagnie d'assurances Les Coopérants.

Au cours des 12 derniers mois, la Laurentienne a investi pas moins de 212 millions \$ pour ajouter 2 milliards \$ à son actif.

«Compte tenu que nous avons une base financière très saine, il est possible pour nous de profiter de ce genre de bonnes occasions», a expliqué à la Presse Canadienne, Michel Richard, vice-président adjoint à la Banque Laurentienne.

Pour Général Trustco, détenue par l'Industrielle-Alliance, la transaction va apporter l'air frais nécessaire et ca lui permettre de mieux se concentrer sur son réseau de 25 succursales au Québec.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 1992, Général Trustco a subi une perte de 14,4 millions \$, comparativement à une perte de 1,2 million \$ un an plus tôt, en raison de mauvais prêts immobiliers.

Les succursales de la Banque Laurentienne en Ontario, en incluant les 27 qui viendront s'y ajouter, sont pour la plupart situées à l'extérieur des grands centres.

«Ce marché régional en Ontario nous plaît, il y a moins de compétition que dans les grands centres», a

fait valoir M. Richard.

Cela n'empêche pas la Banque Laurentienne, précise-t-il, de nourrir l'ambition éventuellement de devenir l'une des principales institutions financières de l'Est du pays (Ontario-Québec).

Les grands centres urbains de l'Ontario pourraient éventuellement devenir plus attrayants pour la Banque Laurentienne, une fois qu'elle sera plus solidement établie dans la province, soumet M. Richard.

La Banque Laurentienne possède d'ailleurs déjà quelques succursales à Toronto, signale-t-il.

L'acquisition de General Trust Corporation of Canada permettra à la Banque Laurentienne, dont le siège social est situé à Montréal, d'accroître son actif de 1,5 milliards \$, pour le porter à près de 10 milliards \$.

La Banque Laurentienne, filiale du groupe québécois La Laurentienne, a réalisé au cours de son dernier exercice financier un profit record de 38,7 millions \$.

Au Canada, la Banque Laurentienne est la septième institution financière en importance, loin derrière la Banque Nationale, dont les actifs oscillent autour de 40 milliards \$.

GEC Alstom veut être plus actif en Amérique

Frédéric Tremblay
de la Presse Canadienne

LE GROUPE GEC Alstom Canada, par le biais de sa filiale GEC Alstom Electromécanique, souhaite accroître largement sa part de marché au cours des prochaines années, tant au pays qu'aux États-Unis.

C'est ce qu'a indiqué, hier, à Montréal, le président de la société, Robert Tessier.

GEC Alstom Canada est une filiale de GEC Alstom Monde, détenue à 50-50 par le géant français Alcatel Alstom et par GEC de Grande-Bretagne. Le géant européen est connu internationalement pour la réalisation du TGV en Europe.

La division électromécanique de GEC Alstom Canada est localisée dans les anciennes installations de la MIL, à Tracy, acquises il y a un an et demi.

On y fabrique des turbines hydrauliques, auxquelles s'est ajoutée récemment la fabrication de turbo-alternateurs.

La capacité de la nouvelle ligne de fabrication de turbo-alternateurs, qui a nécessité un investissement de 6 millions \$ et l'embauche de 70 nouveaux travailleurs, pourrait être doublée d'ici quelques années, si les carnets de commandes répondent aux espérances, a fait valoir Robert Tessier.

Le président de GEC Alstom Canada estime que le marché des turbo-alternateurs connaîtra une forte croissance au cours des prochaines années aux États-Unis, notamment à la faveur de l'arrêt, dans ce pays, de la construction de centrales de production d'électricité à base d'énergie nucléaire.

«Les nouveaux besoins d'énergie devront être fournis par des turbines à gaz, au moyen souvent de la cogénération», souligne-t-il.

La cogénération est la production d'électricité privée réalisée par des centrales à gaz détenues par des usines.

En ce qui a trait aux turbines hydrauliques, le président de GEC Alstom Canada fait remarquer que cela représente un marché de 200 millions \$ annuellement aux

États-Unis. «Nous n'avons actuellement que 5% de ce marché. Nous souhaitons aller en chercher 25% d'ici quatre ans», a-t-il avancé.

Au Canada, GEC Alstom détient 15% du marché des turbines hydrauliques.

Robert Tessier souhaite pouvoir doubler, dans un délai également de quatre ans, la part de son entreprise sur ce marché.

Au sujet de la réalisation éventuelle d'un TGV dans le corridor Windsor-Québec, M. Tessier a soutenu que c'était «une fatalité que les TGV s'implantent en Amérique du Nord».

Alstom et la firme québécoise Bombardier se sont associés pour la construction d'un TGV entre Windsor et Québec.

Robert Tessier a soutenu que les effets induits par les investissements qui seraient réalisés permettraient aux gouvernements de récupérer les sommes qu'ils auront injectées.

Par effets induits, M. Tessier entend notamment la réfection complète du réseau de chemin de fer sur le tracé Windsor-Québec qui résulterait de l'implantation du TGV.

Selon un estimé datant de février 1990, Bombardier et Alstom auraient besoin de 1,6 milliard \$ des gouvernements pour implanter le TGV dans ce corridor, sur un coût total de 5,3 milliards \$.

Avant d'aller plus loin dans ce projet, les gouvernements fédéral, du Québec et de l'Ontario ont mis sur pied un comité conjoint pour évaluer la rentabilité du projet.

Ce comité doit faire rapport en juin prochain.

La rencontre de presse d'hier avait d'abord pour but de souligner la création de la nouvelle entité: GEC Alstom Canada, qui regroupe sur le plan administratif les activités de l'entreprise au pays.

L'un des hauts dirigeants de la multinationale française, Pierre Bilger, chef de la direction de GEC Alstom, était présent à la rencontre.

GEC Alstom Canada emploie un total 1250 travailleurs, et réalise un chiffre d'affaires consolidé de 220 millions \$.

Un ajustement des agences fédérales de surveillance s'impose

d'après Canadian Press

APRES AVOIR sévèrement blâmé, mercredi, les agences fédérales pour leur laxisme dans la faillite de Central Guaranty Trust, le sous-comité des Communes sur les institutions financières est revenu à la charge hier en recommandant un sérieux ajustement du système de réglementation canadien.

Selon les conclusions du rapport du sous-comité, le système actuel de surveillance des institutions de dépôts a un besoin urgent d'ajustements parce que, dans l'état actuel, il engendre une instabilité et un climat de confiance ébranlé parmi les épargnants. Ce rapport «accuse» également les deux agences fédérales, le Bureau du surintendant des institutions financières et la Société d'assurance-dépôts, de s'être relancées continuellement la balle alors qu'elles auraient dû plutôt se concentrer sur les difficultés rencontrées dans le secteur des sociétés de fiducie.

En faisant ressortir un certain laxisme ou une certaine inertie, le rapport a poussé plus loin son observation en suggérant la mise sur pied d'un nouveau système. «La faiblesse de l'industrie ne découle pas des conditions du marché, mais bien du système mis en place par le gouvernement dans le but de réglementer l'industrie et d'assurer la protection des épargnants.»

Le sous-comité a soulevé le fait que l'actuel mécanisme d'assurance-dépôts faisait la promotion d'une prise de risque excessive puisque tous les dépôts reçoivent la même protection sans égard à la solidité financière de l'institution.

Dans une copie préliminaire du rapport, il est recommandé un mécanisme de co-assurance en vertu duquel les déposants seraient appelés à assumer une partie du risque. Cette recommandation n'apparaît toutefois pas dans la version finale du rapport. En lieux et place, le comité presse le gouvernement d'instituer un Département des finances, qui reprendrait les fonctions des deux agences fédérales fusionnées.

«D'autres institutions financières font face à de sérieuses difficultés et l'expérience des derniers cycles économiques nous enseigne que l'impact d'une récession sur le secteur des services financiers peut être dramatique et se faire sentir longtemps après que les indicateurs aient signalé le début d'une reprise», poursuit le rapport.

Le président de l'Association des sociétés de fiducie, John Evans, a affirmé que les deux agences étaient trop sévèrement blâmées. «Nous avons eu droit à un effondrement du marché immobilier, un marasme qui a eu un lourd impact sur les institutions.» Le problème est complexe et il n'est pas très utile de pointer du doigt les deux agences.

Taylor quitte le conseil d'Air Canada

LE CONSEIL d'administration d'Air Canada a annoncé que Claude Taylor prendra sa retraite à titre de président du conseil à la fin de l'année.

M. Taylor est nommé, à compter du 1er janvier 1993, président du Conseil émérite et demeure administrateur d'Air Canada.

M. Taylor, qui a dépassé de deux ans l'âge de la retraite, comptait prendre celle-ci en août 1992, mais étant donné les conditions instables de l'industrie, avait accepté de poursuivre son mandat jusqu'à la fin de l'année.

Actif dans l'industrie du transport aérien pendant 43 ans, M. Taylor a fait ses débuts à TCA (Lignes aériennes Trans-Canada, qui allait devenir Air Canada), comme agent de réservations à Moncton et a gravi les échelons jusqu'au poste de président du Conseil et, maintenant, de président du Conseil émérite.

Il a été nommé président-directeur général d'Air Canada en 1976 et c'est en 1984 qu'il accédait aux fonctions de président du Conseil. Durant cette période, il a présidé aux destinées de l'entreprise qui, à l'origine filiale de la compagnie ferroviaire Canadien National, s'est par la suite privatisée.

Hollis L. Harris, actuellement vice-président du Conseil, président et chef de la direction, succédera à M. Taylor à titre de président du Conseil, président et chef de la direction le 1er janvier 1993.

Vers une baisse des taux en Allemagne

FRANCFORT (Reuter) — La décision de la Bundesbank de relever les objectifs de croissance de la masse monétaire allemande est conforme aux prévisions des spécialistes et prépare une baisse, tant attendue, de ses taux d'intérêt dès le début de l'an prochain, estiment les économistes.

La nouvelle «fourchette» de croissance de l'agrégat monétaire M3, qui semble modérément expansionniste, assortie d'un objectif de plus grande stabilité sur le plan de l'inflation en 1993, donnent à penser que les taux d'intérêt commencent à baisser dès la fin du mois de janvier prochain.

Les économistes estiment également que, sur la base des éléments économiques fondamentaux, la marge de baisse sur les taux à long terme sera plus réduite.

Hier, le Conseil de la Bundesbank a annoncé qu'il ne modifierait pas ses taux directeurs, qui régissent les taux à court terme, et qu'il relevait la «fourchette» de croissance de la masse monétaire, dans sa définition M3, à entre 4,5% et 6,5% en 1993, contre 3,5 à 5,5% en 1992, un taux de croissance qui a été dépassée tout au long de l'année, suscitant de nouvelles craintes sur le plan de l'inflation.

Les nouvelles limites fixées par la Buba ont été accueillies avec satisfaction par les marchés, car elles démontrent un plus grand réalisme de la part de l'intraitable banque centrale. Les économistes estiment que pour la fin de 1993, les taux d'intérêt allemands pourraient baisser de 1,0 à 1,5%.

Plusieurs d'entre eux estiment même que la baisse des taux pourrait commencer dès la fin du mois de janvier prochain, si les négociations salariales en cours débouchent sur des accords relativement

modérés, dans la ligne de ceux qui ont déjà été conclus dans la sidérurgie et les assurances.

D'autres analystes estiment cependant qu'il faudra probablement attendre le troisième trimestre de 1993, quand la situation dans le domaine de l'inflation se sera éclaircie.

La baisse des taux courts aurait notamment pour effet de réduire les tensions sur les marchés des changes, où le mark exerce un irrésistible attrait en raison, précisément, des taux d'intérêt élevés pratiqués sur cette monnaie jugée «sûre».

Les analystes semblent toutefois quasi unanimes pour prédire un maintien des taux à long terme à un niveau élevé, en raison notamment de l'accroissement inévitable de la dette publique.

«On pourrait dire qu'à cause de l'inflation et des gros besoins d'emprunts du secteur public, il n'y a qu'une marge limitée de baisse pour les taux à long terme», estime Ros Lifton, économiste de Nomura Research.

Le gouvernement allemand a prévu d'emprunter près de 43 milliards de marks en 1993, après 40 milliards environ en 1992.

Mais Lifton estime que les emprunts du secteur public pourraient en fait atteindre 165 à 170 milliards, en raison notamment des énormes besoins de la Treuhand, l'agence de privatisation des entreprises est-allemandes, dont les dépenses ne sont pas comptabilisées dans le budget.

Elle prévoit que les taux à trois mois pourraient descendre à 7,40% vers la fin de 1993, contre 9% actuellement.

Mais elle ne s'attend qu'à une baisse très modeste du taux des obligations à 10 ans (bunds), qui

passeraient dans le même temps de 7,30-40% actuellement à environ 7%.

Le marché obligataire ne s'y est pas trompé, et après une réaction positive à l'annonce de la nouvelle «fourchette» de la masse monétaire, les cours des obligations ont reculé, notamment en raison de la déclaration du président de la Bundesbank, Helmut Schlesinger qui a souligné que la politique monétaire de la Banque resterait «restrictive».

La BdeM prévoit un chômage de plus de 11% jusqu'en 1994

TORONTO (PC) — Le taux élevé de chômage au Canada est devenu un problème persistant parce qu'il y a «trop de désespoir, trop peu de formation», selon l'économiste en chef de la Banque de Montréal. Lloyd Atkinson a fait ce commentaire hier en dévoilant les prévisions économiques de la banque pour 1993, qui entrevoit que le taux de chômage se maintiendra au-dessus de 11% jusqu'en 1994.

Statistique Canada a indiqué la semaine dernière que le taux de sans-emploi s'élevait à 11,8% en novembre, soit le taux le plus élevé depuis 9 ans.

Les restructurations entreprises par de nombreuses compagnies canadiennes, particulièrement dans le secteur manufacturier, vont entraîner un nombre limité d'emplois, même lorsque la reprise prendra de la vigueur, a déclaré M. Atkinson.

De nombreuses compagnies ont transféré les emplois peu spécialisés dans des pays où les salaires sont bas. En même temps, a-t-il ajouté, il y a un manque de travailleurs pour certains emplois très spécialisés.

«Nous allons devoir découvrir des moyens d'améliorer l'instruction et les compétences... si nous voulons enfin résoudre ce problème du chômage.»

Et M. Atkinson a précisé que cela prendra un «énorme changement de mentalité» concernant l'assurance-chômage, le bien-être social et les programmes de développement régional.

Le Canada a besoin d'une croissance économique annuelle de 3% simplement pour enrayer la croissance du chômage, estime l'économiste. La Banque de Montréal prévoit une reprise progressive: 1,5% cette année et 3,2% en 1993.

La banque estime aussi que le dollar se maintiendra entre 76 et 78 cents US en 1993. Les taux d'intérêt vont continuer à baisser, alors que le taux préférentiel des banques devrait passer de 8,75% à 6,25% à la fin de l'an prochain.

Il existe une huître à quartz.

L'Oysterquartz de Rolex... Oyster veut dire huître en anglais! Le boîtier de cette montre est taillé dans un bloc d'or ou d'acier et muni de la célèbre couronne

Twinlock. Il assure au mouvement qu'il abrite une protection intégrale. D'ailleurs, cette montre est garantie étanche jusqu'à 100 mètres de profondeur.

ROLEX

Bijouterie **GAMBARD**
Vente et service technique
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX

RÉSULTATS

Tirage du 92-12-09

1 5 10 16 44 45

Numero complémentaire: 23

GAGNANTS	LOTS
6/6 1	2 237 501,80 \$
5/6 + 5	134 250,10 \$
5/6 289	1 858,10 \$
4/6 15 137	68,00 \$
3/6 290 837	10,00 \$

Ventes totales: 16 407 497,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$

Prochain tirage: 92-12-12

Extra Tirage du 92-12-09

NUMEROS	LOTS
091186	100 000 \$
91186	1 000 \$
1186	250 \$
186	50 \$
86	10 \$
6	2 \$

T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ÉDITORIAL

Qualité totale ou laxisme total?

CHACQUE ANNÉE, en décembre, le rapport du vérificateur général à l'Assemblée nationale est dans l'actualité pour quelques jours: le premier, on met l'accent sur les points saillants et les histoires d'horreurs qui, en jargon technocratique, pimentent le document; le deuxième, l'opposition tire à boulets rouges sur le gouvernement qui, selon l'usage antique et solennel, désamorce les critiques et fait mine de s'amender. Pendant les douze mois qui suivent, des allusions plus ou moins furtives peuvent être faites aux observations et suggestions du chien de garde des fonds publics; la plupart du temps, toutefois, elles sont si discrètes que l'ordre des choses s'en ressent peu. Ces réactions ne sont pas inutiles, certes, mais elles laissent généralement la désagréable impression que le vérificateur général prêche allègrement dans le secret.

En sera-t-il à nouveau ainsi cette année? Il faut vivement souhaiter que non, enfin, sans se faire d'illusion. La conjoncture se prête mieux que jamais à ce que les failles, carences et lacunes de l'administration publique soient non seulement mises en relief — il ne s'agit pas de gratter sadiquement des plaies pour se faire mal — mais aussi et surtout rectifiées et corrigées dans les meilleurs délais. Qu'il y ait des faiblesses dans un budget de plus de 40 milliards \$ et des maillons mous dans la machine bureaucratique, c'est inévitable, à toutes fins utiles. Ce qu'il faut éviter à tout prix, par contre, c'est que la laisser-aller, le favoritisme et le laxisme s'installent comme à demeure. Au moment où les gouvernements, à sec et en pleine récession, grattent les fonds de tiroirs, il importe de savoir que toutes les mesures sont prises pour que les citoyens en aient pour leur argent. Ce n'est pas le cas à Ottawa, comme on l'a vu la semaine dernière, avec le rapport du vérificateur Denis Desautels. Ça ne l'est pas non plus à Québec, comme en font foi les critiques cinglantes de M. Guy Breton. Pour être moins criantes, à première vue, les déficiences n'en sont pas moins nombreuses et graves.

Avec raison d'ailleurs, le vérificateur relève la préoccupation grandissante des citoyens pour les déficits gouvernementaux et le lourd endettement qui en résulte pour nous tous et à long terme. Pour bien mesurer les effets désastreux de ce boulet énorme, l'information doit être complète et fiable. À l'insistance répétée du vérificateur, des améliorations ont été apportées à cet égard, mais pas assez encore pour que les parlementaires s'y retrouvent facilement et, à travers eux, les contribuables. Mieux au fait des implications, les citoyens seraient probablement plus exigeants quant à la gestion des fonds publics et, en même temps, moins gourmands quant à l'extension des ser-

vices. M. Breton donne lui-même l'exemple en allégeant la présentation de son rapport, plus accessible au commun des mortels. Il devrait aller plus loin encore dans le sens de la vulgarisation, probablement en publiant des rapports sectoriels et périodiques. Ses efforts n'en constituent pas moins un exemple pour le gouvernement, plus porté à l'opacité qu'à la transparence.

Ce dangereux travers est fort apparent dans le dossier majeur qui est ressorti, depuis mardi, du plus récent rapport du vérificateur général. La gestion de la ressource la plus importante, celle qui est la plus nécessaire au fonctionnement efficace de l'appareil gouvernemental, la ressource humaine, souffre de plusieurs problèmes sérieux, écrit M. Breton, dans le style sobre et feutré qui sied à un haut fonctionnaire. Il n'en est pas moins dévastateur pour un gouvernement qui, depuis sept ans, se targue de rigueur et d'austérité.

Le verdict du vérificateur général est impitoyable

Pour se convaincre du contraire, il suffit de lire la quarantaine de pages que le rapport consacre à la première ressource qui soit, et la plus coûteuse: la ressource humaine. En tout état de cause, c'est un terrible gâchis, dont le gouvernement actuel est le grand responsable. En effet, c'est lui qui, dès son arrivée au pouvoir, a changé les règles en usage, sous prétexte de décentraliser l'embauche et de la rapprocher des régions et des gestionnaires. Fouillis et gaspillage généralisés, pour ne pas pas parler de l'hydre du favoritisme. On pourrait conclure cyniquement que ce qui importe, ce n'est pas ce que vous êtes et votre compétence, mais qui vous connaissez, y compris à l'Assemblée même!

En quelques lignes, le verdict du vérificateur est impitoyable. «Nous avons relevé plusieurs déficiences, tant dans la planification de la main-d'oeuvre que dans la dotation en personnel régulier ou occasionnel. Des lacunes importantes ont également été relevées dans le développement et le perfectionnement du personnel. La loi sur la fonction publique, ses règlements ainsi que l'ensemble des politiques gouvernementales visent l'équité, l'accessibilité, l'impartialité et la transparence dans l'engagement du personnel. J'ai constaté dans des ministères et organismes des pratiques administratives qui mettent en péril l'atteinte de ces objectifs.» Ainsi mis sur la sellette, le gouvernement tente de s'en sortir

en rejetant le blâme sur ses propres gestionnaires. La parade est habile, mais elle est trompeuse. Les pratiques en usage depuis 1986 respectent les caprices du prince qui règne à Québec et qui ne saurait se défilier de ses responsabilités politiques. Le premier ministre assure par ailleurs que le système est en voie de révision et qu'il attend un rapport complet pour mars prochain. C'est un dossier brûlant, pour ne pas dire puant, à suivre de près, de très près.

M. Breton relève un autre point névralgique, à savoir, la pauvreté générale de la reddition de comptes des gestionnaires publics. La faiblesse des systèmes d'information de gestion explique en grande partie leur silence à cet égard. Ces systèmes produisent un fort volume de données, qui ne véhiculent que rarement le genre d'informations dont les gestionnaires ont besoin. Tout comme son prédécesseur pendant des années, le vérificateur presse le Parlement et le gouvernement d'exiger davantage, en matière de reddition de comptes, de la part de ceux à qui ils confient, en notre nom d'ailleurs, la gestion des fonds et autres biens publics. Dans la même veine, le rapport révèle, encore et toujours, des déficiences dans la comptabilisation des comptes à recevoir, leur facturation et leur intégralité. En outre, des subventions sont accordées sur la base de données qui ne sont pas vérifiées.

Pour un gouvernement qui se fait l'ardent promoteur de la qualité totale, en tout et partout, qui se targue de respecter les fameux trois E de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacé, le diagnostic est brutal, le verdict on ne peut plus mordant. Les ressources sont rares, le déficit grimpe, la qualité en prend un coup. Elle est tout, sauf totale, pour reprendre la raillerie de l'opposition officielle. En a-t-on assez pour notre argent? Sûrement pas, quand on apprend qu'une augmentation de 1% du taux de rendement des fonctionnaires — une pause-café ou santé — un peu moins longue — ferait économiser près de 30 millions \$ annuellement, sans affecter la production de biens et de services.

Pointé du doigt, en proie au désarroi d'une fin de régime, le gouvernement peut être tenté de faire du maquillage et d'user habilement de cosmétiques. Alors qu'il nous demande de nous serrer la ceinture, qu'un Québécois sur sept vit en deça du seuil de la pauvreté, cette mascarade serait pur cynisme. Le Parlement, y compris les ministériels qui ont encore quelque souci de rigueur et de transparence, doit exiger le solide coup de barre qui s'impose. La reddition de comptes est d'abord et avant tout celle du premier ministre et de ses collègues. Ils ne peuvent se défilier ou se cacher derrière les gestionnaires.

GILLES LESAGE



Jean-Robert Sansfaçon

Échec au mammoth

YOUPPI! la récession est finie! Tous les indicateurs le prouvent. L'économie est repartie, le monde peut dormir tranquille. J'entends d'ici le million et demi de Québécois qui hurlent leur indignation devant une telle légèreté. Pourtant c'est vrai, la récession est bel et bien terminée, le Canada connaît une croissance positive en 1993. Cela veut-il dire que le taux de chômage redescendra enfin à un niveau plus acceptable, ne serait-ce que celui de 1989 par exemple?

Ce matin, je vous propose une histoire récente de notre économie qui sera suivie, la semaine prochaine, de la distribution des cadeaux de Noël aux responsables. Deux textes sérieux, avant les tourtières des fêtes.

C'est parti. Depuis la dépression des années trente, les gouvernements occidentaux avaient pris l'habitude de contrer les ralentissements périodiques de l'économie en injectant des doses massives d'argent frais, sorte d'anticoagulant dans un système de production en crise. Prestations d'assurance-chômage, bien-être social, travaux d'hiver, subventions aux entreprises, construction de routes, d'écoles, d'hôpitaux, tous les moyens étaient bons pour stimuler la consommation qui est le sang de ce système. Ces interventions ad hoc avaient le double avantage de réduire l'ampleur de chaque ralentissement économique et, par là, les séquelles permanentes causées aux entreprises et aux individus.

L'idée avait d'autant plus de sens qu'au cours de la période de croissance suivante, les gouvernements planifiaient des surplus budgétaires pour rembourser les dettes contractées au moment de la récession. En somme, plutôt que d'équilibrer leurs budgets annuellement, comme le font les familles, les gouvernements acceptaient de jouer un rôle temporisateur en calculant un équilibre de leurs revenus et de leurs dépenses sur toute la durée d'un cycle économique plutôt qu'une seule année à la fois.

Pendant près de 40 ans, le manège a très bien fonctionné, puis, un beau jour, la machine s'est enrayée. Pourquoi? Pour deux raisons assez simples: la première c'est que, fort de cette efficacité incontestée, les gouvernements ont pris de plus en plus de responsabilités pour lesquelles ils n'avaient pas toujours la compétence requise. Diriger une avionnerie par exemple, ou une usine de construction navale sied mal à une organisation bureaucratique.

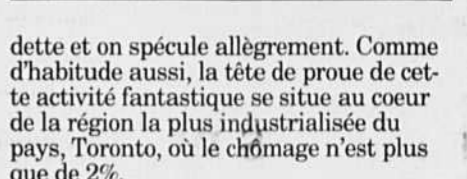
La seconde raison, c'est qu'on exigea de l'État qu'il réponde à de nouveaux besoins en matière d'éducation, de redistribution des revenus, de soutien aux familles, des fonctions jusque là assumées tant bien mal par les communautés locales. On créa donc des programmes plus louables et généreux les uns que les autres, mais coûteux et incompressibles, quel que fut la situation économique.

IL Y A huit ans, quand les Conservateurs sont arrivés au pouvoir, ils ont trouvé à la tête de ce pays une machine libérale vieille de 16 ans, un mammoth terriblement boursoufflé, ankylosé, impliqué partout où ses intérêts politiques l'avaient conduit. Dans la foulée des Raegan et Thatcher, l'équipe Mulroney commença par retirer ses jetons des secteurs où l'entreprise privée pouvait faire mieux avec moins. Du même souffle, elle voulut freiner la croissance des dépenses sociales, hantise des milieux d'affaires. Mais elle heurta un mythe cher aux organisations syndicales et aux nationalistes canadiens, celui de «l'universalité» des programmes sociaux. Des la première tentative qui visait l'indexation des pensions, la réaction fut aussi radicale que spontanée: «Coupe ou tu veux, Brian, mais touche pas à l'universalité!»

Mulroney recula. Désormais, il réduirait plutôt les transferts aux gouvernements inférieurs, les rendant responsables de coupures éventuelles dans les programmes, tout en augmentant les taxes pour couvrir l'augmentation inévi-

table des coûts de ses propres programmes. Riches ou pauvres, les retraités recevraient leur chèque, quitte à reprendre ce qu'on leur avait donné, la saison des impôts venue.

Arrive toujours à la fin d'une longue période de croissance, l'optimisme règne, l'argent roule, on s'en-



dette et on spéculait allègrement. Comme d'habitude aussi, la tête de proue de cette activité fantastique se situe au cœur de la région la plus industrialisée du pays, Toronto, où le chômage n'est plus que de 2%.

C'est dans ce contexte que le ministre des finances, Michael Wilson, annonce une nouvelle taxe à la consommation, la TPS, croyant ainsi faire d'une pierre deux coups: ralentir temporairement l'activité économique tout en recueillant quelques milliards supplémentaires pour soulager son douloureux déficit.

Ailleurs au pays on crie au meurtre car, malgré les sept années de croissance qui se terminent, le chômage est encore bien haut. Au Québec, par exemple, il vient tout juste de descendre sous la barre de 10%.

Nous nous sommes ainsi retrouvés à la fin des années 80, après sept années de croissance, avec un taux de chômage national raisonnable, mais un taux québécois lamentable et une dette fédérale astronomique dont les seuls remboursements d'intérêts équivalaient aux coupures de dépenses et aux augmentations d'impôts décrétées. Pas question de créer de nouveaux programmes ni même de décaler la moindre petite marge de manoeuvre requise advenant un ralentissement économique. Ajoutons à cela l'incurie légendaire du gouvernement fédéral à faire le ménage dans ses propres écuries, et nous obtenons un mammoth conservateur aussi lourd et impuissant, dépensier et manipulateur que celui qui l'avait précédé.

AU MEME moment, la Banque du Canada perd patience devant l'entêtement des Canadiens à vivre à crédit malgré des taux d'intérêt en hausse constante depuis 1987. On l'accuse de tous les maux et pourtant, au cours de la seule année 1989, la Banque a créé 14% de plus de monnaie que l'année précédente, une proportion de loin plus élevée que celle de la production de biens. Or, qui dit croissance trop rapide de la quantité de monnaie, dit risque élevé d'inflation, tout impopulaire qu'il soit. John Crow n'a pas le choix: «Vous diminuez volontairement vos emprunts, bande de québécois, ou vous allez payer pour!»

En jouant du sifflet avant la fin de la récréation, le gouverneur de la Banque, comme le ministre Wilson avec sa TPS, s'imaginent qu'il seront en mesure de contrôler l'entrée ordonnée de l'économie dans une brève période de ralentissement aussitôt suivie d'une nouvelle phase de croissance prolongée. En somme, une sorte de dérapage contrôlé.

Mal leur en prit! Au moment où ce ralentissement est sur le point de prendre fin, au printemps 1991, les États-Unis sont déjà en récession. Encore à genoux, nos entreprises retombent sur le dos, mais cette fois, sans espoir de se relever de sitôt. Même les plus prudentes d'entre elles puisent dans leurs réserves pour survivre à la morosité qui s'installe à demeure tandis que les plus téméraires qui s'étaient endettées par-dessus la tête en des temps euphoriques, tombent comme des mouches. Ya-t-il un coupable? Ya-t-il un espoir? C'est ce que nous verrons au prochain épisode...

LETTRES AU DEVOIR

Simplisme

INDIGNATION en ce matin du 2 décembre. J'attendais les effets bénéfiques de mon espresso, mais c'est un article du DEVOIR qui m'a ouvert les yeux. L'article en question parlait de Pierre Trépanier, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, congédié de la direction de la Revue d'histoire de l'Amérique française à la suite de son affiliation à un groupe d'extrême-droite, le Cercle Jeune Nation. Il a de plus écrit un article dans la revue du groupe où la droite et l'indépendance du Québec étaient intimement liées. Déception. Pierre Trépanier est un de mes anciens professeurs, ceux dont on admire la prestance, l'élocution et l'intelligence.

Ce n'est pas un professeur de chimie qui parle du «danger de l'immigration pour la survie de l'ethnie canadienne-française» mais un professeur d'histoire dans les Cahiers de Jeune Nation. A-t-il déjà oublié son histoire du Canada? Ne sait-il pas que ce pays est une terre d'immigration et qu'il est sûrement lui-même un fils d'immigré? Ignore-t-il qu'à l'heure actuelle, dans un contexte de guerres et de famines, les mouvements de population sont irréversibles?

Comment peut-il qualifier le Front national de Jean-Marie Le Pen de «modèle à imiter»?

Pourquoi cette vision conservatrice, extrême et élitiste de la société? N'est-ce pas une façon simpliste d'envisager une réalité complexe, où les enjeux sont multiples? Finalement, c'est ce qu'on appelle réduire la réalité à sa plus simple expression.

Nathalie Johnson

Étudiante au département de science politique de l'Université de Montréal
Montréal, 2 décembre 1992

Coup bas

UN MOIS jour pour jour après sa défaite référendaire, le Parti libéral du Québec donne dans le règlement de compte en expulsant de son exécutif Mario Dumont et trois de ses collègues de la Commission-jeunesse. Et cela malgré l'appui populaire accordé à la thèse défendue par ces dissidents.

En dépit de l'effet de douche froide que ne vas pas manquer de provoquer cette décision sur ceux qui gardent toujours quelque confiance en la régénération des appareils partisans sclérosés, la «suspension» des quatre représentants de la Commission-jeunesse peut néanmoins s'avérer profitable. Ne serait-ce qu'en accélérant le processus d'éclatement du parti au pouvoir, le coup bas asséné aux jeunes libéraux par la vieille garde illustre l'on ne peut mieux, la déconfiture de la démocratie dite représentative de même que les abus de pouvoir auxquels elle donne lieu.

Quelle que soit la décision que vont rete-

nir M. Dumont et les membres exclus, elle ne peut qu'aboutir à une salutaire prise de conscience, tant de la part des politiques que de la population en général, de l'urgence d'insuffler créativité et esprit d'innovation au sein de la multiplicité des instances décisionnelles, lesquelles ne devront plus échapper au contrôle populaire.

Pierre Hamel

Montréal, 27 novembre 1992

L'achat chez nous

PENDANT toute la campagne référendaire, les élus ont promis qu'une fois le débat constitutionnel clos, ils se mettraient à la tâche pour relancer l'économie.

Il se trouve qu'un simple dépliant, ramassé dans un présentoir d'une caisse populaire, m'a apporté des éléments de solution.

«Si chaque ménage québécois substituait, toutes les semaines, 20 \$ d'achat de biens de provenance extérieure pour la même valeur en produits québécois, on créerait 100 000 emplois», lisait-on.

Ça vaut la peine de faire un effort! À bien y regarder, il faut admettre qu'une économie intérieure forte n'est pas synonyme de fermeture au monde, à preuve, le Japon.

Et l'Ontario, qu'on n'oserait pas accuser de se référer sur elle-même, n'encourage-t-elle pas l'achat chez elle?

Il est évident qu'une politique de plein emploi ne peut se résumer à une campagne d'achat chez nous, mais je suis fermement convaincu que nous devons inclure une telle politique parmi les moyens à mettre en oeuvre pour relancer l'économie.

Et, si les élus ne le font pas, pourquoi les citoyens ne se mobiliseraient-ils pas eux-

mêmes autour de ce projet? Leur seul risque serait de contribuer à la création d'emplois en achetant des produits dont ils ont besoin!

Micheline Vallières,

professeur
Montréal, 18 novembre 1992

La couche des ondes

IL EST étonnant de voir avec quelle facilité on peut jeter des blâmes et espérer une législation nouvelle à l'occasion de la divulgation d'une conversation téléphonique! Sans être le seul à s'être prononcé dans ce sens, Louis Bernard, se joignant au groupe de ceux qui souhaitent que les conversations sur ondes radiophoniques soient considérées comme privées, m'a fait sauter... Je ne m'attendais pas à un tel jugement de sa part.

Alors que la nature elle-même veut, dans les conditions actuelles de notre connaissance, que ces ondes radiophoniques soient du domaine du public! CKAC, CKOI, CFCF, et tous les autres postes, dont Radio-Canada et Radio-Québec, seraient bien mal pris si leurs ondes devaient du jour au lendemain être considérées comme privées!

Par ailleurs, je suis assuré que les personnes responsables de secrets ont depuis longtemps reçu l'ordre ou pris eux-mêmes l'initiative de ne les répéter que sur leur ligne privée de téléphone. Apparemment, il n'y a que les politiciens et les fonctionnaires qui ne se soucient pas des possibilités de piratage.

Est-il vraiment impossible pour ce type de gens très occupés de sortir de leur voiture, de transférer le coût de leur appel à partir d'un téléphone public pour se permettre de dire en aparté ce qu'ils jugent important de conserver secret?

Que l'on cesse de vouloir légiférer sur des sujets où la bonne volonté des personnes est seule en cause et peut appliquer tous les correctifs nécessaires!

Bernard Trotter

St-Denis-de-Brompton, 27 novembre 1992

Made in Quebec

DANS UNE lettre récente au DEVOIR, vous faisiez une suggestion intéressante pour identifier les produits québécois.

Utilisons l'étiquette «made in Québec, Canada».

Moi, qui suis membre de l'Union des écrivains, je sais qu'on la place déjà dans la plupart des livres publiés au Québec.

S'il existe une littérature québécoise au Canada, pourquoi n'y existerait-il pas aussi une économie québécoise.

Robert G. Girardin

Montréal, 30 novembre 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice:
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeur de l'information
Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Beaulieu,
Roch Côté

Directeur des
publications spéciales
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS